

Retrouvez-nous sur :
www.ad-in.eu



AD-In

Alimentation Durable Inclusive

Etat des lieux Transfrontalier

Cadre législatif et initiatives inspirantes en alimentation durable

Table des matières

Introduction	4
I. Contexte politique et législatif	5
Contexte politique	5
1. Structure de gouvernance	5
1.1. Belgique	5
1.2. France	7
Contexte législatif	16
1. Europe	16
1.1. Dispositifs européens	17
1.2. Politiques européennes	18
1.3. Initiatives européennes spécifiques	20
2. National	21
2.1. Belgique	21
2.2. France	23
3. Niveau régional	27
3.1. Région wallonne	27
3.2. Région des Hauts de France	36
4. Analyse du contexte transfrontalier d'un point de vue politique et législatif	37
4.1. Comparaison du PNA français et de la SWDD belge	37
4.2. Ce que partagent les contextes belge et français	42
4.3. Ce qui différencie les contextes belge et français	43
II. Initiatives inspirantes	44
1. En Belgique	44
1.1. Réseau des Acteurs Wallons de l'Alimentation Durable (RAWAD)	44
1.2. Initiatives autour de l'aide alimentaire portées par la FDSS	45
1.3. Projets de Ceintures alimentaires à Liège et à Charleroi	46
1.4. Réseau JAQUADY	48
1.5. Réseau des consommateurs responsables (RCR)	49
1.6. Stratégie Good-Food - Bruxelles	50
1.7. Super-marché coopératif, Coopéco (Charleroi) et Bees Coop (Bruxelles)	51

2. En France	54
2.1. Grande-Synthe, une approche territoriale basée sur la transition	54
2.2. Initiative d'ANDES autour de l'alimentation durable	57
2.3. Paniers solidaires et développement des circuits courts de Loon-Plage	58
2.4. Concertation Alimentation – Santé – Environnement de la CAD	59
2.5. Ecopole alimentaire d'Audruicq	60
2.6. SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires (SOLAAL)	61
2.7. Réseau alimentation durable en Hauts de France animé par le CERDD (READY) .	62
2.8. SuperQuinquin, le supermarché dont tu es le héros	63
3. Quelques réflexions au départ de la présentation de ces initiatives inspirantes	65
III. Revue de littérature	67
1. Consommateurs et alimentation durable - Quelques données	67
1.1. En Belgique	67
1.2. En France	69
2. Quelques références	70
2.1. Articles scientifiques	70
2.2. Rapports d'étude	70
2.3. Outils de vulgarisation	70
Annexe 1	72
Annexe 2	73

Introduction

Cet état des lieux a été réalisé dans le cadre du projet transfrontalier "Alimentation Durable Inclusive" (AD-In) et vise à offrir une plus grande lisibilité du contexte législatif et politique transfrontalier. Une dernière partie est centrée sur la présentation d'initiatives innovantes en tant que source d'inspiration.

En termes méthodologiques, cette analyse repose essentiellement sur des recherches documentaires (textes législatifs et textes organisationnels des institutions/administrations concernées par la thématique de l'alimentation durable). Des entretiens individuels avec des représentants de ces institutions/administrations ont constitué une source de données complémentaire.

Précisons que cet état des lieux se centre plus spécifiquement sur la partie "consommation" de l'alimentation durable plus directement en lien avec le projet AD-In, et moins sur les questions de distribution ou de production (même si ces aspects sont forcément abordés, ne serait-ce que dans l'analyse des textes législatifs qui abordent la question de l'alimentation durable de manière générale).

I. Contexte politique et législatif

L'objectif de cette première partie est d'établir le contexte politique et législatif dans lequel s'inscrit la thématique de l'alimentation durable inclusive de chaque côté de la frontière afin d'en identifier les points de convergence et de divergence.

Contexte politique

1. Structure de gouvernance

1.1. Belgique

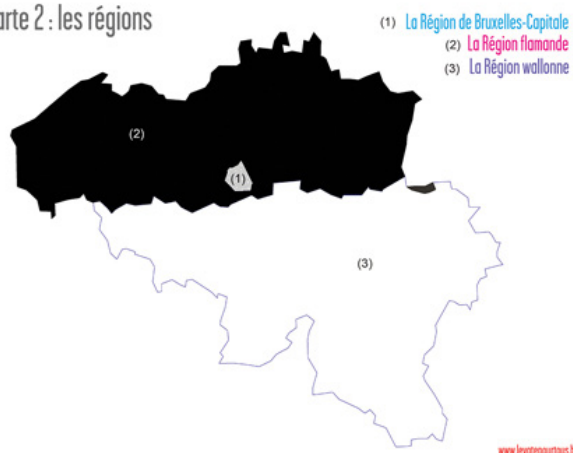
Le système institutionnel belge



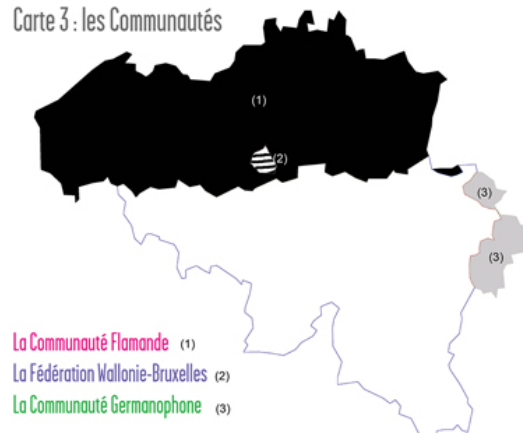
Région (3)
de Bruxelles-Capitale
flamande
wallonne

Communauté (3)
française
(Fédération Wallonie-Bruxelles)
flamande
germanophone

Carte 2 : les régions



Carte 3 : les Communautés



L'Etat fédéral et chaque entité fédérée disposent d'un Gouvernement et d'un Parlement à part entière et peuvent créer leurs propres lois (pour le niveau fédéral) et décrets (au niveau des entités fédérées) (pour autant qu'ils soient en accord avec la Constitution).

La Belgique compte 6 Gouvernements distincts et 6 Parlements ^[1].

La Belgique est une monarchie constitutionnelle et parlementaire, et ne dispose donc pas d'un Président mais d'un Premier Ministre, nommé par le Roi. Chaque entité fédérée nomme un chef de Gouvernement, nommé Ministre-Président.

Dans la répartition des compétences, l'Etat fédéral est compétent pour tout ce qui touche à l'intérêt général des citoyens (les finances, l'armée, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères et intérieures...) ^[2]. Les différentes réformes de l'Etat intervenues ont néanmoins entraîné des transferts de compétences de plus en plus importants, vers les Régions et Communautés.

Les Régions sont compétentes pour les matières relevant du territoire, tandis que les Communautés sont en charge des matières relatives aux personnes ou lorsque la langue est un critère déterminant.

Les Régions exercent les compétences suivantes, notamment : économie, emploi, agriculture, logement, travaux publics, énergie, environnement, aménagement du territoire et urbanisme. Depuis la 6^e réforme de l'Etat, de nouvelles compétences leurs ont été attribuées, dont l'homogénéisation de la politique de prévention et de promotion de la santé (tabagisme, dépendance aux drogues, actions santé environnementale, plan d'alimentation et de santé).

Les Communautés exercent les compétences suivantes, notamment : culture, enseignement, emploi des langues et les matières dites "personnalisables" comme l'aide aux personnes (protection de la jeunesse, l'aide sociale, aide aux familles, accueil des immigrés...).

Nous verrons par la suite que c'est principalement au niveau des Régions que se jouent les questions relatives à l'alimentation durable.

En plus de l'Etat fédéral et des entités fédérées, la Belgique est divisée en 10 Provinces (5 en Wallonie et 5 en Flandre). Le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas repris dans la répartition des Provinces et est repris par des Commissions communautaires (française, flamande et commune). La Belgique compte par ailleurs 589 communes (308 en Flandres et 262 en Wallonie ; la Région de Bruxelles-Capitale compte 19 communes). Chaque Région exerce une tutelle sur les communes de son territoire, néanmoins, chaque commune dispose d'une autonomie communale en fonction de la majorité politique mise en place. Cinq communes belges sont considérées comme des grandes villes et bénéficient d'une politique spécifique (Anvers, Gand, Bruxelles, Liège et Charleroi).

• Question de la supracommunalité

Bien que le nombre de communes ait été drastiquement réduit suite à la fusion des communes intervenue en 1977, un mouvement en faveur de plus de collaborations entre les communes se dessine, particulièrement en Région wallonne. Les Provinces étant appelées à jouer un rôle spécifique en la matière en encourageant la supracommunalité.

[1] La Région flamande et la Communauté flamande ont fusionné leurs Gouvernements et Parlements.

[2] Source : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/competences_autorites_federales

1.2. France

L'Etat français est une république décentralisée qui comprend plusieurs échelons territoriaux.

Etat
Régions (13)
Départements (101)
Communes (35 416*)

ETAT

Comme en Belgique – au niveau de l'Etat fédéral et des Régions –, un Ministre de l'Agriculture est désigné au sein du Gouvernement, cette compétence "agriculture" est néanmoins couplée à l'alimentation, compétence non expressément reprise en Belgique, ce qui nous apparaît comme un élément essentiel dans la compréhension du contexte transfrontalier.

Sous la nouvelle législature, un Ministère de la Transition écologique et solidaire a également été créé, y sont adjoints trois Secrétaires d'Etat. Mentionnons également le Ministère des Solidarités et de la santé.

En juillet 2017, ont été lancés, à l'échelle nationale, les Etats généraux de l'alimentation, sous l'impulsion du Président mais confié au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Une première rencontre s'est déroulée le 20 juillet 2017.

Vidéo de présentation disponible sur le portail : <https://www.economie.gouv.fr/etats-generaux-alimentation-20-juillet-2017>

RÉGIONS

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2016, elles sont désormais au nombre de 13. Les principales compétences de la Région sont : le développement économique, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle. Par ailleurs, bien que d'autres échelons territoriaux puissent être concernés, les Régions sont reconnues comme chef de file dans les matières suivantes :

- aménagement et développement durable du territoire ;
- protection de la biodiversité - climat, qualité de l'air, énergie ;
- développement économique ;
- soutien à l'innovation - internationalisation des entreprises ;
- intermodalité et complémentarité entre les modes de transports ;
- soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

* Source : <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/collectivites-517-communes-nouvelles-creees-par-fusion-1760-communes.html>

Les Régions disposent de deux assemblées

1. **Le Conseil régional**, assemblée délibérante. Les conseillers territoriaux sont élus au suffrage universel. Le Président du Conseil régional constitue l'exécutif de la collectivité, il est le chef de l'administration. Il est élu par le Conseil régional, sur base d'un document reprenant les grandes orientations politiques, économiques et sociales qu'il souhaite défendre pendant son mandat. Le mandat actuel a une durée de 5 ans. Le Conseil comprend 170 conseillers régionaux. 15 conseillers régionaux sont désignés pour compléter l'exécutif.
2. **Le Conseil économique, social et environnemental régional**, assemblée consultative, se compose des "forces vives" de la région et est chargé de donner des avis sur certaines questions entrant dans les compétences de la Région, avant qu'elles ne soient soumises au Conseil régional. Il n'est pas composé d'élus mais de membres désignés par le préfet de la Région suivant la répartition suivante :
 - 35 % de représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées ;
 - 35 % de représentants des organisations syndicales représentatives sur le plan national ;
 - 25 % de représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective ;
 - 5 % de personnalités qui, en raison de leurs activités ou de leur qualité, concourent au développement de la Région.

Ses avis ne sont pas contraignants.

• Agences de l'Etat au sein des Régions

Le processus de décentralisation s'est également accompagné d'une déconcentration croissante des services de l'État dans les Régions et Départements. À partir de 2009, les services déconcentrés ont fait l'objet d'une profonde réorganisation, dans le cadre d'une réforme d'ensemble de l'administration territoriale de l'État ^[3]. Nous avons identifié quatre agences plus spécifiquement concernées par la thématique de l'Alimentation Durable Inclusive.

Signalons que ces différentes agences se sont engagées dans un processus de mise en commun, par des réunions de concertation, pour aborder cette question de l'alimentation durable avec plus de transversalité.

[3] <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/l-organisation-territoriale-de-la-france>

A. DRAAF ^[4]

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAAF), la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt a pour missions principales de :

- mettre en œuvre, en propre, certaines missions du MAAF dans la Région ;
- coordonner la déclinaison des politiques du MAAF mises en œuvre dans les Départements ;
- gérer, par délégation du préfet, les budgets opérationnels de programmes (BOP) des programmes budgétaires du Ministère. Elles répartissent les moyens entre les Départements ;
- assurer la cohérence des interventions des établissements publics.

Sous l'autorité du Ministre, la DRAAF exerce en outre l'autorité académique sur l'enseignement agricole.

• DRAAF – Région des Hauts de France

En Région des Hauts de France, la DRAAF se distingue en 5 services :

- le service régional de l'alimentation (SRAL) ;
- le service régional de la formation et du développement ;
- le service régional de l'information et de la statistique économique ;
- le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises ;
- le service régional de France AgriMer.

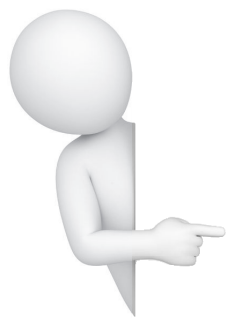
En matière d'alimentation, la DRAAF met en place des Comités régionaux de l'alimentation (CRALIM), le premier (pour l'ensemble de la Région des Hauts de France) ayant eu lieu en décembre 2016.

La DRAAF gère également les appels à projets nationaux dans le cadre du PNA (Programme national Alimentation) pour les Régions. Lors de l'appel à projet national de 2016, 47 lauréats ont été retenus pour l'ensemble de la France, dont 6 en Région des Hauts de France. Plus largement, depuis le 1^{er} janvier 2016, la DRAAF soutient financièrement 20 projets qui s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projet régional.

La DRAAF est également compétente pour la labellisation des Plans alimentation territoires (PAT). Ils sont une priorité pour le Ministère qui espère pouvoir en labelliser 500 d'ici 2020.

Une représentante de la DRAAF a été rencontrée en entretien individuel.

[4] <http://agriculture.gouv.fr/les-services-de-letat-en-regions-et-departements-qui-fait-quoi>



Reconnaissance des Projets Alimentaires territoriaux

Le dispositif de reconnaissance a débuté le 1^{er} mars 2017. Cette labellisation vise à identifier et recenser les démarches PAT existantes, mais aussi à leur offrir plus de visibilité. Outre les impacts économiques, socioculturels et de santé, les enjeux environnementaux sont un élément fondamental. Les porteurs de PAT sont invités à s'inscrire dans :

- une démarche globale d'ancrage territorial des actions ;
- une volonté de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs ;
- le souhait de développer l'agriculture durable sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation.

Par ailleurs, il est recommandé qu'au moins un des trois autres axes du PNA (justice sociale, éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire) soit pris en compte.

Les critères de reconnaissance portent notamment sur la gouvernance et la gestion du projet (démarche collective et partagée, pérennité du projet, dispositif d'évaluation des impacts...) mais également sur l'existence d'un diagnostic partagé ou encore la transversalité du projet. Les objectifs du PNA et du PRAD (Plan régional de l'agriculture durable) doivent être respectés. Pour le PNA sont cités notamment l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire ainsi que la contribution au développement de circuits courts et de proximité (de préférence issus de l'agriculture biologique). Pour le PRAD sont mentionnés la structuration de l'économie agricole et alimentaire, le maintien et le partage de la valeur sur le territoire et, enfin, le développement de l'agriculture sur le territoire et la consolidation des filières territorialisées.

L'attribution de la reconnaissance donne droit aux porteurs de projet :

- à la publication de la liste des PAT reconnus par le préfet de Région sur le site de la DRAAF et par le Ministère en charge de l'agriculture sur son site internet ;
- l'autorisation d'utiliser la marque nationale "Projet alimentaire territorial reconnu par le Ministère de l'agriculture" et le logo associé.

Plus largement, cette reconnaissance a pour objet d'encourager une mise en réseau des acteurs et de leur offrir un accompagnement et un soutien technique.



B. ARS ^[5]

Créées en 2010, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont deux missions principales : piloter la politique de santé publique au sein des Régions et réguler l'offre de santé en Région. La définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé font partie intégrante de la première mission citée. Les ARS poursuivent quatre objectifs stratégiques ^[6] :

- contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé : vision transversale des besoins de santé et adaptation des politiques de prévention aux besoins spécifiques de chaque population ;
- assurer un meilleur accès aux soins (meilleure couverture et répartition) ;
- organiser les parcours de soins autour des patients, en favorisant le découplage et la transversalité. Concrètement, en facilitant la coordination entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux ;
- assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé : politique de prévention mieux ciblée, offre de soins mieux répartie, pratiques professionnelles et parcours de soins plus pertinents et meilleure gestion des établissements de santé et médico-sociaux.

Des projets régionaux de santé (PRS) sont élaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé pour définir la stratégie régionale de santé et organiser sa mise en œuvre opérationnelle. Ces PRS fixent les ambitions et les priorités régionales de santé. Les ARS ont également à charge d'organiser des conseils territoriaux de santé.

• Liens Région/Département

Les ARS sont représentées dans chaque Département par une délégation départementale qui décline localement la stratégie régionale de santé. Ces délégations assurent une mission de proximité et représentent localement les Directeurs généraux en étant les interlocuteurs privilégiés des élus, des préfets et des services de l'État, ainsi que des professionnels de santé dans leur territoire. Elles constituent l'interface entre le niveau régional et les acteurs de proximité et, ainsi, accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

• ARS – Région des Hauts de France

L'organisation – simplifiée – de l'ARS de la Région des Hauts de France peut être décrite de la manière suivante :

Direction de la Stratégie et des Territoires

Elle réunit les Directeurs territoriaux (5) en charge d'un Département. La Direction de la stratégie et des territoires est notamment en charge de l'élaboration du PRS (voir outils légistiques – Région des Hauts de France). Elle s'organise autour de 22 chantiers thématiques.

Cette Direction de la Stratégie est complétée par une série de référents thématiques comme la santé mentale, la veille sanitaire ou encore la nutrition, l'activité physique et les troubles nutritionnels.

[5] Source : <https://www.ars.sante.fr/>

[6] Source : https://www.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-01/2014-09-25_plaquette-ARS.pdf

Direction métiers

Quatre directions métiers complètent le dispositif :

- la Direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale – associée à l'élaboration du PRSE (Voir outils logistiques – Région des Hauts de France). La thématique de l'alimentation y est abordée ;
- la Direction de l'offre de soins ;
- la Direction médico-sociale ;
- la Direction de la prévention et de la promotion de la santé, en charge notamment de contribuer à l'élaboration du schéma régional de prévention.

Deux représentants de l'ARS de la Région des Hauts de France ont été rencontrés en entretien individuel.

C. ADEME

L'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) centre son action autour de la transition énergétique, avec un domaine d'action relatif à l'économie circulaire. Pour ce faire, l'ADEME établit un contrat pluriannuel avec l'Etat (2016-2019) mais également avec les collectivités territoriales, notamment les contrats de projets Etat-Région. Le contrat ADEME-Etat prévoit notamment, dans le cadre de son domaine d'action relatif à l'économie circulaire, de promouvoir la production et la consommation durables ainsi que la question de la gestion des déchets ^[7].

• ADEME – Région des Hauts de France ^[8]

Conformément au cadre national, l'ADEME de la Région des Hauts de France travaille sur deux grandes thématiques que sont l'énergie et la gestion des déchets, thématiques où l'axe alimentation peut trouver une place essentielle. Outre le financement, l'ADEME a pour vocation d'accompagner les porteurs de projet dans leur réflexion en prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux.

Des actions sont ainsi menées sur les quatre secteurs de l'alimentation (production, transformation, distribution, consommation) en vue notamment de diminuer les consommations énergétiques liées aux activités alimentaires, la limitation du gaspillage alimentaire est un axe central.

Au niveau de l'agriculture, l'ADEME se charge à la fois de contrôler, au sein de l'agriculture traditionnelle, que les sols ne reçoivent que ce dont ils ont besoin en termes d'intrants chimiques et accompagne, parallèlement, les reconversions en bio.

Au niveau du consommateur, individuel ou collectif, la diminution des produits carnés et la sensibilisation aux produits de saison et de proximité sont aussi mis en avant, sous l'aspect des effets et impacts de ces changements de comportements sur l'environnement.

En termes d'outils de gouvernance mis en place avec les collectivités, citons notamment les contrats Air-Climat et les programmes de prévention des déchets. L'ADEME peut également intervenir, à titre de co-financeur, dans l'accompagnement des PAT. En Région des Hauts de France, c'est notamment le cas pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

[7] Source : <http://www.ademe.fr>

[8] Dont les deux sites d'implantation sont Amiens et Douai.

En Région des Hauts de France, mentionnons également la collaboration développée entre l'ADEME et ANDES (Agence Nationale des Epiceries Solidaires) pour améliorer la formation des salariés et bénévoles dans la thématique de l'alimentation durable et les manières d'aborder cette thématique avec leurs bénéficiaires.

Un représentant de l'ADEME de la Région des Hauts de France a été rencontré en entretien individuel.

D. DRJSCS

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale assure des missions dans ces trois champs ; nous nous intéresserons ici au seul secteur de la cohésion sociale où la DRJSCS assure les missions suivantes :

- le droit au logement pour tous et notamment des populations vulnérables ;
- la protection juridique des majeurs ;
- l'application du principe de solidarité et des dispositifs qui en découlent ;
- l'égalité d'accès des personnes aux services publics et privés, sans discrimination ;
- la cohésion sociale et territoriale par le pilotage de la politique de la ville ;
- l'autonomie des jeunes.

Dans ses attributions, la DRJSCS a notamment en charge l'habilitation des services d'aide alimentaire (obligation pour bénéficier des produits du FEAD).

• DRJSCS – Région des Hauts de France

Outre ses missions d'habilitation et de contrôle de services d'aide alimentaire, la DRJSCS des Hauts de France entend accompagner ces services face aux directives européennes, qui, outre des mesures de sécurité alimentaire (dont la traçabilité), comprennent l'exigence de la mise en place d'un meilleur suivi social des bénéficiaires de l'aide alimentaire mais également le développement d'actions visant à améliorer l'équilibre alimentaire des personnes.

Pour ce faire, un groupe de travail a été organisé, réunissant, sur base volontaire, les services intéressés pour travailler à l'élaboration d'un guide pratique présentant des pistes concrètes d'action permettant de remplir ces deux obligations.

Précisons que préalablement, la DRJSCS a lancé une vaste étude visant à répertorier ces différents services sur l'ensemble du territoire.

DÉPARTEMENTS

Le Conseil départemental est l'assemblée délibérante d'un Département. Ses membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de 6 ans. Le Président est en charge de l'exécutif (gestion du budget et de l'administration ; en charge des prérogatives prévues dans le code de l'action sociale et des familles...). Des vice-présidents sont également élus. Une Commission permanente complète le dispositif.

Les Départements disposent de deux types de compétences : les compétences d'attribution et les compétences facultatives. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 désigne le Département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Les compétences issues de la décentralisation sont les suivantes :

- l'**action sociale** : qui correspond à une grande part des dépenses budgétaires des Départements. L'action sociale concerne prioritairement la petite enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées. À côté des mesures relatives à ces publics-cibles, le Département est compétent pour la gestion du dispositif de Revenu de solidarité active et doit contribuer à résorber la précarité énergétique ;
- l'**éducation** : principalement par la construction et la gestion des Collèges ;
- l'**aménagement** : principalement la gestion de la voirie départementale ;
- l'**action culturelle et sportive** : cette compétence étant le plus souvent partagée avec les Communes et Régions.

Les compétences facultatives sont issues de la clause de compétence générale, en vertu de laquelle le Département peut intervenir dans tous les domaines relevant de l'intérêt public, à condition de ne pas empiéter sur les compétences expressément délivrées à une autre autorité publique.

Le Département du Nord a notamment choisi de s'impliquer dans la thématique de l'alimentation durable au sein des Collèges par le biais de "l'Assiette Durable", politique volontariste pour la santé et le bien-être des jeunes collégiens (175 collèges avec une demi-pension en gestion directe, correspondant à 50 000 repas/jours).

La délibération cadre relative au développement de l'approvisionnement local du 17 décembre 2015 va plus loin. En effet, dans le cadre de la politique départementale en faveur de la Ruralité, cette délibération a pour objet de développer l'approvisionnement local dans toutes les restaurations collectives des établissements liés de près ou de loin au Département (collèges, établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes en situation de handicap, établissements public départemental...).

En plus de ses compétences obligatoires, le Département du Pas-de-Calais a, quant à lui, choisi d'investir la compétence de l'Environnement et du Développement durable, sans néanmoins que la question alimentaire n'y soit explicitement abordée. La question de l'action sociale est par ailleurs couplée à un volet santé ^[9].

[9] Source : <http://www.pasdecalais.fr/L-institution/Competences/Environnement-et-developpement-durable>

COMMUNES

Le territoire comptant plus de 35 000 communes, celles-ci sont encouragées à se regrouper au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Plusieurs types d'intercommunalités sont présents dans l'organisation institutionnelle française ^[10] :

	Compétences obligatoires	Compétences facultatives
Communauté de communes	• Aménagement de l'espace • Actions de développement économique	Au moins 4 des points suivants : • environnement • politique du logement et du cadre de vie • voirie • équipements culturels, sportifs et scolaires • assainissement (tout ou en partie) • action sociale d'intérêt communautaire • action sociale, après une convention passée avec le Département (tout ou en partie)
Communauté d'agglomération	• Développement économique et aménagement de l'espace communautaire • Équilibre social de l'habitat • Politique de la ville	Au moins 3 des points suivants : • assainissement, eau • protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie • aménagement • entretien et gestion de voirie, des parcs de stationnement • construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire • action sociale d'intérêt communautaire
Communauté urbaine	• Développement et aménagement économique social et culturel de l'espace communautaire • Aménagement de l'espace communautaire • Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire • Politique de la ville dans la communauté • Gestion des services d'intérêt collectif • Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie	Tout ou partie de l'action sociale, après une convention passée avec le Département

[10] Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale.html>

1. Europe

L'Union européenne est tenue, par son traité fondateur, de garantir la protection de la santé humaine dans toutes ses politiques et de coopérer avec les États membres pour améliorer la santé publique, prévenir les maladies et éliminer les sources de danger pour la santé physique et mentale de ses habitants ^[11].

L'Union a défini sa politique en matière de santé via son 3^e programme d'actions santé et ce, afin de contribuer à sa stratégie "Europe 2020" ^[12]. Ce programme vise à améliorer la santé des Européens et à réduire les inégalités dans le domaine de la santé en complétant les politiques des États membres en la matière. Il s'est notamment fixé pour objectif de promouvoir la santé, prévenir les maladies et œuvrer à la création de conditions favorables à des modes de vie sains (cf. tabac, drogue, alcool, sédentarité et alimentation).

En matière d'alimentation durable, les filières (production, transformation, distribution et consommation) en France et en Belgique sont influencées par diverses politiques européennes, en matière de pêche et d'aquaculture, d'agriculture, de développement rural, de sécurité alimentaire, de santé des consommateurs...

En août 2017, la Commission européenne a lancé une consultation avec pour thème l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les groupes cibles de cette consultation ont été : les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs, les grossistes, les détaillants, les organisations professionnelles (associations, chambres de commerce...), les consommateurs et leurs organisations représentatives, les ONG et les organisations de la société civile, les instituts de recherche/groupes de réflexion, les experts indépendants, les cabinets d'avocats, les syndicats, les autorités publiques nationales et les autres institutions publiques.

Trois axes centraux ont organisé cette consultation :

- les pratiques commerciales déloyales ;
- la transparence du marché ;
- la coopération entre producteurs.

Pour plus d'info : https://ec.europa.eu/info/consultations/food-supply-chain_fr

Enfin, l'Europe, via le FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis), intervient également par une assistance matérielle, dont le don de denrées alimentaires. L'Europe précise néanmoins que "cette assistance matérielle doit s'accompagner de mesures d'intégration sociale, notamment des services de conseil et d'assistance visant à aider les personnes à sortir de la pauvreté" ^[13]. Son influence sur les services d'aide alimentaire, au niveau de chaque État membre, n'est pas négligeable.

[11] Traité de Lisbonne, voir notamment Art. 2E, Art. 5 bis, Art.152.

[12] L'UE considère la santé comme un facteur de croissance intelligente (développer une économie basée sur la croissance et l'innovation), durable (promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive) et inclusive (encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale).

[13] <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1089&langId=fr>

1.1. Dispositifs européens

Avant de s'intéresser à ces politiques européennes, nous recensons les principaux organes (potentiellement) concernés par l'alimentation durable inclusive.

Organes (Membres)	Type	Dispositifs spécifiques
Parlement européen (Élus directs)	Législatif	Commissions : • emploi et affaires sociales ; • environnement, santé publique et sécurité alimentaire ; • agriculture et développement rural ; • pêche.
Conseil de l'UE (Ministres nationaux)	Législatif	• Organe décisionnel : Conseil "Agriculture et pêche" (AGRIPECHE). • Organes préparatoires : CSA, COREPER I^[14] et autres groupes thématiques^[15].
Commission européenne (Commissaires)	Exécutif	Directions générales : • emploi, affaires sociales et égalité des chances, • agriculture et développement rural, • environnement, • affaires maritimes et pêche, • santé et consommateurs. Autres dispositifs • plateforme de l'UE relative à l'alimentation, l'activité physique et la santé, • comités scientifiques (CSSC, CSRSEE).
Conseil européen (Chefs d'Etat et de gouvernement)	Stratégique	
Conseil économique et social européen (Représentants des milieux socio-économiques)	Consultatif	• Commission "Agriculture, développement rural et environnement". • Observatoire du développement durable.
Comité des régions (Représentants régionaux et locaux)	Consultatif	• Commission des ressources naturelles (NAT)^[16]. • Commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture (SEDEC).

[14] Comité des Représentants permanents : Il est composé des représentants des pays membres de l'UE ayant rang d'ambassadeurs auprès de l'Union européenne et est présidé par le pays de l'UE qui assure la présidence du Conseil. Le Coreper occupe une place centrale dans le système de prise de décision de l'UE. Il est à la fois une instance de dialogue (dialogue entre les représentants permanents et dialogue de chacun d'entre eux avec sa capitale) et de contrôle politique (orientation et supervision des travaux des groupes d'experts). Il est ainsi chargé de l'examen préalable des dossiers qui figurent à l'ordre du jour du Conseil (propositions et projets d'actes soumis par la Commission). À son niveau, il s'efforce de trouver un accord sur chaque dossier; à défaut, il peut présenter des orientations au Conseil. Source : <http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/coreper.html?locale=fr>

[15] Exemples : "fruits et légumes", "qualité des aliments"... - cf.

<http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/preparatory-bodies/?top%5B%5D=268>

[16] dont développement rural et PAC, pêche, production alimentaire, politique maritime, santé publique, protection des consommateurs.

1.2. Politiques européennes

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous listons à présent les éléments les plus saillants des politiques européennes en matière d'alimentation durable et/ou inclusive.

Pêche et aquaculture ^[17]

L'Union européenne a la compétence exclusive en matière de **conservation des ressources biologiques marines** dans le cadre de la politique commune de la pêche. Celle-ci vise à garantir un secteur de la pêche durable, tant sur le plan économique qu'environnemental, tout en protégeant les intérêts des consommateurs et en tenant compte des besoins des pêcheurs.

La nouvelle politique commune de la pêche de l'UE, entrée en vigueur en janvier 2014, vise précisément à garantir les sources de revenus des pêcheurs, tout en mettant un terme à la surexploitation et à l'épuisement des stocks.

Des normes en matière de protection de l'environnement, de la santé animale et des consommateurs sont également appliquées à l'**aquaculture** européenne. La nouvelle législation vise en outre à stimuler l'offre de produits frais, sains et fabriqués localement.

La viabilité des fonds marins dépendant également de la façon de consommer les produits de la mer, l'UE et les États membres contribuent à la **sensibilisation des mangeurs** à la consommation de poisson durable (ex. règles d'étiquetage).

Agriculture et développement rural

La politique agricole commune a pour objectifs de :

- aider les agriculteurs à produire des aliments en quantité suffisante pour l'Europe ;
- garantir la **sécurité des produits alimentaires** (au moyen de la traçabilité, par exemple) ;
- protéger les agriculteurs contre une volatilité excessive des prix et les crises du marché ;
- les aider à investir pour moderniser leurs exploitations ;
- soutenir la viabilité des communautés rurales, grâce à la diversification économique ;
- contribuer à créer et maintenir des emplois dans l'industrie agro-alimentaire ;
- **protéger l'environnement** et le bien-être des animaux.

Les dernières réformes adoptées en 2013 mettent davantage l'accent sur, notamment :

- des **pratiques agricoles plus écologiques** ;
- la recherche et la diffusion des connaissances ;
- un système de soutien aux agriculteurs plus juste ;
- un rôle accru des agriculteurs dans la chaîne alimentaire.

[17] Source : https://europa.eu/european-union/topics/maritime-affairs-fisheries_fr

Elles visent également d'autres objectifs comme :

- **aider les consommateurs à faire des choix** en connaissance de cause au moyen de labels de qualité européens ;
- favoriser l'innovation dans la production agricole et agro-alimentaire afin d'accroître la productivité et de réduire les incidences sur l'environnement ;
- encourager des relations commerciales équitables avec les pays en développement.

Concrètement, elle prend des mesures en matière de certification de la qualité des denrées alimentaires, sur l'agriculture biologique, les OGM...

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) vise notamment à garantir la gestion durable des ressources naturelles et à améliorer l'organisation de la chaîne alimentaire.

Sécurité alimentaire ^[18]

La politique de sécurité alimentaire de l'UE couvre l'ensemble du cycle, de la ferme à la fourchette. Elle vise à garantir :

- des **denrées alimentaires et des aliments pour animaux sains et nutritifs** ;
- un niveau élevé de protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des plantes ;
- des **informations claires** sur l'origine, le contenu, l'étiquetage et l'utilisation des aliments.

Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur une importante législation en matière de sécurité et d'hygiène des denrées alimentaires et des dispositifs de mise en œuvre et de contrôle (ex. Système d'alerte rapide, Office alimentaire et vétérinaire...).

Politique sociale et de l'emploi

Dans le cadre de sa politique sociale et de l'emploi, le fonds de l'UE soutient et complète les actions des Etats en la matière. C'est notamment le cas du **Fonds européen d'aide aux plus démunis** (FEAD) qui soutient les actions menées par les pays de l'UE pour apporter une assistance matérielle (ex. denrées alimentaires) aux plus démunis.

Concrètement, la Commission européenne approuve les programmes nationaux pour la période 2014-2020. Sur cette base, les autorités nationales adoptent les décisions individuelles qui permettront aux organisations partenaires de fournir une assistance.

Politique de cohésion économique, sociale et territoriale ^[19]

Enfin, mentionnons également que dans le cadre de sa Stratégie "Europe 2020" visant une croissance intelligente, durable et inclusive, la politique de cohésion de l'UE soutient des projets en matière d'alimentation durable (ex. AD-In, Filière AD-T).

[18] https://europa.eu/european-union/topics/food-safety_fr

[19] La politique de cohésion fournit en particulier le cadre d'investissement et la stratégie nécessaires à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 visant une croissance intelligente (développer une économie basée sur la croissance et l'innovation), durable (promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive) et inclusive (encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale).

1.3. Initiatives européennes spécifiques

Alimentation durable

En 2015, le Comité européen des Régions (CER) a adopté une **résolution sur l'alimentation durable** ^[20]. Ce texte met en exergue les différents enjeux et leviers d'actions (normes européennes, droit à une alimentation saine et durable, circuits-courts, critères de durabilité dans les appels d'offres...).

Le CER a par ailleurs remis un **avis ayant pour titre "Systèmes agroalimentaires locaux"** ^[21] (2011) qui encourage plus spécifiquement la Commission européenne à favoriser les filières de distribution courtes.

En 2017, le CER a également déposé un **avis intitulé "Vers une politique alimentaire durable de l'UE créatrice d'emplois et de croissance dans les régions et villes d'Europe"** ^[22]. Celui-ci plaide pour une politique alimentaire durable et globale de l'Union européenne, inscrite dans une approche de gouvernance à plusieurs niveaux. Cet avis souligne la nécessité d'un accès à des régimes alimentaires sains, en particulier pour les familles à faibles revenus.

Le Comité économique et social européen (CESE) a pour sa part remis en 2016 un **avis sur des systèmes alimentaires plus durables** ^[23]. Celui-ci met notamment l'accent sur la nécessité "d'encourager les consommateurs à opter pour des régimes alimentaires sains et nutritifs qui ont une faible empreinte carbone (cf. accessibilité des produits, étiquetage, sensibilisation des consommateurs, éducation nutritionnelle, gaspillage alimentaire).

Gaspillage alimentaire

La Commission européenne a mentionné la réduction du gaspillage alimentaire parmi les priorités essentielles de son plan d'action pour l'économie circulaire (2015).

Plusieurs organes européens ont par ailleurs pris des initiatives non contraignantes ^[24] en la matière.

Autres outils et actions

La Commission européenne prend par ailleurs diverses initiatives en matière d'alimentation et/ou de développement durable (ex. programme "fruits, légumes et lait dans les écoles", kit pédagogique "agriculture et développement durable", semaine européenne du développement durable...)

[20] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52015XR3306>

[21] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52010AR0341>

[22] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52016IR3170>

[23] <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/avis-cese-vers-des-systèmes-alimentaires-plus-durables>

[24] Cf. Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur le thème "éviter le gaspillage des denrées alimentaires : stratégies pour une chaîne alimentaire plus efficace dans l'Union européenne". Avis du Comité européen des régions (2016) et Avis du Comité économique et social européen sur "la contribution de la société civile à une stratégie de prévention et de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire" (avis d'initiative) (2012).

2. National

	Belgique	France
Santé Nutrition	1. Compétence régionalisée.	1. Plan National Nutrition Santé (PNNS), porté par le Ministère en charge de la santé (existe depuis 2001) + Plan Obésité
Développement durable	2. Stratégie nationale de développement durable (SNDD - mai 2017), portée par le Ministère de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable. Stratégie parallèle mise en place au niveau régional.	2. Plan climat, déployé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Pas de point spécifique sur l'alimentation durable inclusive.
Agriculture Alimentation	3. Compétence à charge du régional, principalement. Mais la sécurité alimentaire et la coordination européenne des questions agricoles sont gérées au niveau fédéral.	3. Programme national pour l'alimentation, porté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt. Existe depuis 2010 // Plan régional de l'agriculture durable

2.1. Belgique

- **Stratégie nationale de développement durable (SNDD)**

Cette stratégie s'inscrit dans la lignée du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le texte a été approuvé par le Conseil des Ministres en mai 2017. La SNDD demande à ce que l'Etat fédéral et toutes les entités fédérées poursuivent les objectifs de DD, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale. L'objectif général de la SNDD est de fédérer toutes les entités et d'améliorer la cohérence des actions menées par les différentes autorités (par le biais d'une conférence interministérielle créée en 2013). L'un des six chantiers prioritaires dégagés concerne l'alimentation durable.

Deux objectifs spécifiques touchent directement l'alimentation :

- éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture ;
- établir des modes de consommation et de production durables.

La SNDD est un texte-cadre (déployé au sein des entités fédérées) qui propose :

- une vision commune décrivant la situation future souhaitée pour la Belgique ;
- une sélection de thèmes prioritaires pour lesquels les pouvoirs publics exécuteront ensemble des actions concrètes.

Vision commune du développement durable

1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et favoriser la cohésion sociale et le développement humain : atteindre un niveau de santé le plus élevé possible (système de soins de santé accessible et en promouvant un cadre de vie et un mode de vie sains); que toute personne puisse subvenir à ses besoins, dont l'alimentation.
2. Protéger, conserver et améliorer le capital naturel : dont notamment éviter les pertes alimentaires, stimuler les circuits-courts et l'origine locale des matières premières.
3. Favoriser une économie garantissant un niveau de bien-être élevé pour chacun : promouvoir des modes de consommation et de production durables : "l'alimentation proviendra en grande partie des circuits courts et sera produite par un système agroalimentaire inclusif et équitable qui respecte l'homme et l'environnement et qui prendra place dans une économie mondialisée tout en étant basé sur le principe de souveraineté alimentaire. Les modes de consommation auront, eux aussi, changé : ils seront plus sains et plus diversifiés, et de bonne qualité nutritionnelle".
4. Favoriser les opportunités de développement durable pacifique par le biais d'un gouvernement efficace.
5. Engagement et responsabilité de tous les acteurs : tous les citoyens sont encouragés "à promouvoir, en tant que consommateur, des modèles de consommation et de production durables".

Six chantiers prioritaires, qui appellent une coopération entre acteurs publics et privés et, entre secteurs, ont été dégagés.

1. Sensibilisation aux objectifs de développement durable.
2. Progrès, suivi et évaluation des Objectifs de Développement Durable.
3. Des marchés publics durables, leviers essentiels pour stimuler les modes de production et de consommation durables. Par l'inclusion de clauses environnementales, sociales, éthiques et innovantes, les pouvoirs publics peuvent accroître la durabilité de leurs achats.
4. Habitat et construction durables.
5. Alimentation durable
"Il convient d'opter pour une approche systémique permettant de trouver des solutions intégrées, des chaînes de valeurs innovantes et des innovations au niveau du système alimentaire. [...] Différentes pistes doivent être poursuivies : boucler les circuits, éviter les pertes alimentaires, assurer une utilisation multifonctionnelle de l'espace, réduire notre dépendance aux matières premières, développer des formes alternatives de protéines, augmenter l'efficacité des différents maillons de la chaîne, mais aussi veiller avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire à ce que les prix et les conditions de travail soient décents". Suivant l'avis du Conseil fédéral du Développement durable, avis datant de 2010, ce texte plaide pour "la création d'une plate-forme nationale et transversale afin d'encadrer la transition vers un système alimentaire durable".

L'une des actions concrètes organisées dans le cadre de ce chantier est "l'organisation d'une concertation nationale sur l'alimentation durable qui se penchera sur la cohérence des mesures prises aux différents niveaux politiques pour parvenir à une alimentation durable".

6. Instruments financiers et non financiers en faveur du développement durable.

2.2. France

Plan National Nutrition Santé (PNNS) ^[25]

La mise en place d'une politique nutritionnelle est ici définie comme une priorité de santé publique, notamment dans le cadre de la prévention de pathologies telles que les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou encore le diabète de type 2. Les objectifs du PNNS visent l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, ainsi que son niveau d'activité physique.

Lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé a été prolongé en 2006 puis en 2011. Plusieurs objectifs initialement fixés ont été partiellement ou totalement atteints, comme la réduction de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'enfant, la réduction de la consommation de sel ou de sucre, l'augmentation de la consommation de fruits chez les adultes. Pour autant, ces améliorations n'ont pas concerné de façon homogène toutes les composantes de la population et les inégalités sociales de santé se sont creusées dans le domaine de la nutrition. Un Plan Obésité (PO) a donc complété le dispositif par l'organisation du dépistage, de la prise en charge des patients ainsi que par une dimension importante de recherche. Le PNNS et le PO sont présentés conjointement. Le Programme national pour l'alimentation (PNA) a été initié en septembre 2010.

Un site "mangerbouger.fr" à destination du grand public et des professionnels permet la publicité de ce plan et favorise l'information et la sensibilisation de la population.

Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Le PNA "vise à donner à chacun les moyens de connaître, accéder et apprécier la richesse de l'alimentation en France en faisant redécouvrir aux français le plaisir du bien-manger, en renforçant les liens sociaux, en prenant en compte le développement durable dans les modes de production, en préservant la culture et le patrimoine alimentaire français et en soutenant l'économie de ce secteur".

Les enjeux principaux

1. Un modèle alimentaire à préserver : la France a développé des habitudes culturelles où le plaisir est prédominant (avant le facteur nutritionnel), facteur de cohésion sociale, rayonnement de la France à l'étranger.
2. Une transmission de bonnes pratiques alimentaires à conforter : gage de bonne santé et de sociabilité, il importe de transmettre ces habitudes aux futures générations ainsi que le modèle basé sur le goût, le rythme de trois repas et du fait maison. Il est constaté que ces principes sont moins porteurs chez les plus jeunes, phénomène renforcé par la modification des rythmes de vie pour toute la société. Les citoyens se méfient quant à l'origine des aliments, d'où l'importance de recréer du lien entre l'agriculture et la société et de développer une éducation à l'alimentation, notamment en renforçant le rôle de l'école.

[25] Source : <http://www.mangerbouger.fr/PNNS/Le-PNNS/Qu-est-ce-que-le-PNNS>

3. Un enjeu de santé publique à prendre en compte : l'alimentation a un rôle dans la prévention des maladies chroniques. En termes d'obésité, la France reste moins touchée que le reste de l'Europe, en raison de son modèle alimentaire.
 4. Des attentes des citoyens et des consommateurs à mieux intégrer : sécurité sanitaire, exigence environnementale, demande sociétale de réduction des contaminants, sensibilisation aux risques chroniques nutritionnels, intérêt pour l'origine des produits et la production locale, lutte contre le gaspillage sont autant de traits qui caractérisent les nouvelles attentes des citoyens, attentes qui doivent servir de fil conducteur de la production. Pour restaurer la confiance dans le système agroalimentaire, il faut susciter un débat public permanent.
 5. Des inégalités sociales à mieux prendre en compte : 12 % de la population adulte française est en situation d'insécurité alimentaire (avoir un accès économique, social et physique à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait les besoins nutritionnels et les préférences alimentaires), alors qu'on assiste à une croissance de l'aide alimentaire. Les données sur l'obésité démontrent un impact du gradient social et du facteur géographique.
 6. Un secteur pourvoyeur d'emplois : impact considérable d'un changement de modèle alimentaire.
 7. Répondre au défi du gaspillage alimentaire : importance en termes de répercussions économiques et de justice sociale.
 8. Un enjeu mondial de société : la sécurité alimentaire mondiale doit passer par une alimentation plus durable, en prenant en compte la dimension géopolitique, à savoir le risque croissant de conflits par les effets de la faim. Les Etats ont un rôle à jouer, mais les consommateurs également. Il s'agit de promouvoir des changements durables dans les modes de production induits par des modes de consommation.
 9. Un enjeu de politique publique : l'alimentation implique des enjeux sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux majeurs. Or, jusqu'en 2010, il n'y avait pas d'action publique intégrant toutes ces problématiques, regroupant les initiatives sectorielles existantes.
- ⇒ La préservation du modèle français et la valorisation du parcours de l'alimentation de la "fourche à la fourchette" particulièrement chez les plus jeunes réclament la mise en place d'une véritable politique publique de l'alimentation.

Quatre axes d'action prioritaires

AXE 1 • Justice sociale

Objectifs

Accent mis sur les projets fédérateurs combinant l'aide alimentaire et les actions d'accompagnement éducatives et sociales (ateliers cuisine, jardins potagers collectifs...). Faire des métiers de l'alimentation un facteur de réinsertion. Actions à développer prioritairement dans les quartiers populaires.

Moyens

- Adapter l'aide alimentaire en assurant la qualité des denrées du FEAD ou encore en facilitant le don de produits agricoles en nature par les agriculteurs (+ clarification de cadre fiscal des dons par la grande distribution)
- En milieu carcéral, développer des formations aux métiers de bouche et y améliorer l'offre alimentaire
- Sensibiliser les acteurs publics de la restauration collective

AXE 2 • Education alimentaire à la jeunesse

Objectifs

Donner de bonnes habitudes alimentaires notamment au travers des temps de repas pendant les temps scolaires mais aussi encourager les jeunes à se tourner vers des formations en lien avec l'alimentation.

Moyens

Création d'un centre de ressources pédagogiques en ligne à l'attention du corps enseignant et mise à disposition des outils construits au niveau national.

AXE 3 • Lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectifs

Mobilisation des acteurs de la chaîne alimentaire de l'amont agricole jusqu'au consommateur.

// Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (2013).

Moyens

- Diffuser les bonnes pratiques et promotion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage du 16 octobre ;
- Valoriser le don de produits aujourd'hui jetés ou détruits.

AXE 4 • Ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine

Objectifs

Se conformer à l'attente des citoyens quant à une valorisation des productions du terroir, dans une relation de proximité avec les producteurs, suivant des enjeux énergétiques et environnementaux. Les collectivités locales et les acteurs de l'agroalimentaire ont un rôle à jouer pour recréer du lien entre le consommateur et son alimentation. Il s'agit de remettre les produits locaux et de saison au cœur des territoires ainsi que de favoriser des circuits de production et de distribution rénovés (notamment par le biais des plateformes), y compris dans la restauration collective, vue comme un levier d'action essentiel.

Moyens

- Décliner les trois axes précédents par des actions concrètes sur les territoires ;
- Elaborer des **Projets alimentaires territoriaux** (PAT) : fédérer l'ensemble des énergies autour d'un projet structurant commun, notamment celles de l'Etat (via la DRAAF), des collectivités territoriales, des acteurs économiques et du monde associatif dans une logique de valorisation des productions de territoire, de relocalisation, et de création du lien social autour de l'alimentation ;
- Favoriser le développement de plateformes d'approvisionnement de proximité.

3. Niveau régional

Région Wallonne	Région des Hauts de France
• 2^e stratégie wallonne de DD, portée par le Ministre de l'environnement – Un chapitre concerne l'alimentation durable (// Plan REGAL, plan pour lutter contre le gaspillage alimentaire). • Plan Prévention Santé, Horizon 2030, porté par la Ministre de l'Action sociale et de la santé (// Plan Alimentation et Activités physiques ; // Décret pour la promotion de la santé ; // Plan Nutrition Santé) ; Plan de lutte contre la pauvreté, porté par le Ministre Président de la RW, qui comprend un chapitre alimentation. // Appel à projet lancé par le Ministre de l'Economie et de l'Innovation relatif à la promotion des circuits courts. // Appel à projet lancé par le Ministre de l'agriculture pour le développement de hall relais agricoles (+ Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020 ; Programme de développement rural 2014-2020.	• Le PNSE est également décliné en un PRSE – Porté par l'ARS et la DRAAF pour les actions alimentaires. • PNNS est décliné en PRS (Projet régional de santé). Il porte sur la période 2018-2022 en RHF sous l'égide de l'ARS. • le PNA est déployé au travers, notamment des PAT, portés par la DRAAF.

3.1. Région wallonne

Deuxième Stratégie wallonne de Développement Durable (SWDD)

La 2^e SWDD déploie un plan d'actions en quatre champs d'action :

1. l'alimentation,
2. l'énergie,
3. les ressources,
4. les actions transversales.

Concernant l'alimentation, la stratégie se déploie en plusieurs axes.

AXE 1 • Définir un référentiel, informer et mobiliser autour de l'alimentation durable

Action 1

Définir les principes et critères de l'alimentation durable pour la Wallonie.

Action 2

Elaborer et inviter à signer une charte "alimentation durable" en Wallonie (+ développer et entretenir un portail relatif à l'alimentation durable en Wallonie, au sein du portail web "développement durable").

Action 3

Coordonner les initiatives existantes (éparses et multiples) de référencement (web) des acteurs de l'alimentation durable (producteurs en circuits-courts, marchés, GAC...).

Action 4

Poursuivre et diffuser le travail de la cellule d'information sur le système agro-alimentaire.

Action 5

Développer et promouvoir de façon coordonnée les labels alimentaires européens régionaux, sous-régionaux.

Action 6

Renforcer la coopération et l'échange d'expériences, tant au sein d'un même maillon de la chaîne alimentaire, qu'entre ces maillons : organiser un forum périodique de rencontre des acteurs de la chaîne alimentaire.

Dans le cadre de ces différentes actions, les premières assises de l'alimentation durable en Wallonie ont eu lieu en juin 2017. La première étape a été la définition d'un référentiel commun.

Référentiel wallon de l'alimentation durable

Ce référentiel a été construit sur un modèle participatif rassemblant tous les acteurs de la chaîne alimentaire (production et consommation) et des différents niveaux d'action et de pouvoir (représentants des acteurs régionaux et territoriaux). Si les leviers d'action identifiés sont inhérents aux compétences régionales, les objectifs fixés par ce document dépassent leur seul champ d'action.

Six objectifs stratégiques ont été établis et fixent le champ d'action de ce référentiel.

- **Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable** en passant par des actions sur l'accessibilité aux aliments et aux moyens de production. Une attention particulière est accordée à l'accessibilité des personnes défavorisées, aux enfants (via une action dans les milieux préscolaire et périscolaire) et aux personnes âgées (via une action dans les maisons de repos et les résidences services) à un système alimentaire durable. Cela passe par :
 - le renforcement de l'alimentation issue d'un système durable dans la restauration collective ;
 - la réalisation du droit à l'alimentation durable pour les populations vulnérables passera par une action sur la capacité d'achat, l'empowerment des personnes, la disponibilité de produits durables dans les structures d'aide alimentaire, la gratuité des repas scolaires composés de produits issus d'un système durable ;
 - la mobilisation des réserves foncières publiques au profit d'un système alimentaire durable.
- **Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens** par des actions pour favoriser leur bonne santé, leur épanouissement psycho-social et en agissant sur la qualité des filières. Il faudra agir pour garantir la qualité sanitaire des aliments, pour lutter contre l'obésité par la promotion d'une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins des différents publics et pour viser le renforcement des liens sociaux au travers de l'alimentation. Cela passe par :
 - le décloisonnement, la coordination et la communication des actions en matière d'alimentation-santé ;
 - l'organisation d'événements festifs soutenant un système alimentaire et la mise en place d'initiatives luttant contre l'isolement.
- **Générer de la prospérité socio-économique** en agissant notamment sur l'ancrage territorial en réduisant la dépendance du système wallon aux importations, en soutenant et développant les filières locales, en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande en produits alimentaires locaux et en soutenant le lien tourisme et patrimoine culturel alimentaire. Cela passe par :
 - renforcer l'insertion socioprofessionnelle dans les métiers du système alimentaire wallon ;
 - soutenir la diversification des canaux de commercialisation des produits alimentaires locaux, de la communication de l'offre de produits locaux disponibles sur le territoire et la création d'un label "touristique" avec une dimension alimentation durable.

- 
- **Préserver l'environnement** grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction de l'impact environnemental des emballages et le développement de l'offre et la demande en produits alimentaires ayant un faible impact environnemental et en facilitant leur rencontre. Cela passe par :
 - l'information des consommateurs sur l'impact environnemental des produits alimentaires.
 - **Offrir un niveau de connaissance et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable** par l'amélioration des connaissances, l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités du citoyen et l'information et la communication pour le consommateur. Cela passe par :
 - le développement d'une culture alimentaire régionale de transition vers un système alimentaire durable, co-construite par les différents acteurs du système (valeurs et savoir-faire familiaux, promotion d'initiatives citoyennes d'autoproduction, sensibilisation aux dimensions de l'alimentation d'un système durable) ;
 - communiquer autour des dimensions économiques, sociales et environnementales des produits alimentaires et des réalités des différents modes de production, de transformation et de distribution du système alimentaire wallon ;
 - favoriser l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs ;
 - développer un réseau d'animateurs en matière d'alimentation et de système alimentaire durable à l'échelle des communes et en favorisant l'accès à des moyens collectifs d'autoproduction/autoconsommation alimentaire ;
 - développer un label alimentation durable pour les structures de restauration collectives, l'Horeca et les commerces alimentaires.
 - **Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces** en appliquant les principes de transversalité et d'exemplarité (cohérence des politiques alimentaires wallonnes et en proposant exclusivement une alimentation issue d'un système alimentaire durable au sein des services publics et parapublics), en favorisant la participation, l'interconnaissance et la collaboration des acteurs de la chaîne alimentaire pour la construction/ gestion de la politique alimentaire. Cela passe par :
 - la garantie de la cohérence des aides publiques pour une transition vers un système alimentaire wallon durable notamment par le biais de critères en faveur de l'alimentation durable dans les marchés publics et la désignation d'un référent "système alimentation durable" au sein de chaque cabinet ministériel, administration ou OIP ;
 - développer des lieux de co-construction de la politique alimentaire wallonne à différentes échelles territoriales avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire en accordant une attention particulière à la présence de citoyens.

AXE 2 • Accompagner la transition vers des modes de production et de consommation durables sur toute la chaîne alimentaire

Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire

Action 7

Promouvoir les modèles coopératifs (regroupements sous-régionaux de producteurs-transformateurs-consommateurs).

Action 8

Proposer un accompagnement et des incitants financiers spécifiques pour les circuits courts.

Action 9

Développer des outils de diagnostic et de suivi en matière de pertes et de gaspillages alimentaires adaptés aux réalités des différents secteurs.

Au niveau de la production

Action 10

Soutenir l'agriculture familiale par la simplification administrative.

Action 11

Veiller à préserver la diversité génétique des espèces cultivées et races élevées.

Au niveau de la transformation

Action 12

Promouvoir auprès de l'autorité fédérale compétente (AFSCA) l'adaptation des normes sanitaires aux réalités des PME agroalimentaires.

Action 13

Encourager le renforcement de la transformation locale de produits locaux : légumeries, conserveries, infrastructures partagées, espaces-test.

Action 14

Soutenir l'encadrement des producteurs-transformateurs à la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

Au niveau de la distribution - commercialisation

Action 15

Encourager la multiplication (coordonnée) des voies de commercialisation des produits locaux : ventes à la ferme, marchés, points de vente collectifs, paniers, ventes directes aux grandes surfaces et épiceries, magasins touristiques, e-commerce...

Au niveau des services alimentaires

Action 16

Promouvoir les actions liées à l'alimentation durable au sein de l'Horeca.

Action 17

Promouvoir les actions liées à l'alimentation durable au sein des cantines de collectivités.

Action 18

Sensibiliser les élèves et acteurs scolaires à l'alimentation saine et équilibrée et promouvoir l'activité physique au sein des écoles.

Au niveau de la consommation

Action 19

Informier et promouvoir les actions liées à l'alimentation durable auprès des consommateurs.

Action 20

Promouvoir la prise sur le marché et la consommation des fruits et légumes exclus par le calibrage "commercial".

Action 21

Soutenir le développement des potagers individuels et collectifs (formation, réseau...).

AXE 3 • Développer la connaissance et les compétences

Action 22

Renforcer et promouvoir les formations diffusant les connaissances et bonnes pratiques relevant de l'alimentation durable à destination des (futurs) acteurs des différents maillons de la chaîne alimentaire.

Action 23

Renforcer la formation des (futurs) formateurs en matière d'alimentation durable.

Action 24

Encourager l'insertion professionnelle des publics précarisés dans les projets et métiers relevant de l'alimentation durable.

Action 25

Poursuivre la mise en œuvre de projets d'innovation (technique, sociale et/ou organisationnelle) au sein de la filière agro-alimentaire via les pôles de compétitivité et les centres de compétences.

Action 26

Créer une base de données sur les pertes et gaspillages alimentaires.

Action 27

Comprendre et gérer les crises agricoles.

AXE 4 • Renforcer l'exemplarité et la responsabilité sociétale des pouvoirs publics en matière d'alimentation durable

Action 28

Favoriser la rencontre entre la demande publique et l'offre (producteurs-transformateurs-distributeurs) wallonnes en produits alimentaires durables.

Action 29

Fixer des objectifs progressifs d'incorporation de produits relevant de l'alimentation durable dans les marchés publics.

AXE 5 • Agir au niveau de l'aide alimentaire

Action 30

Réaliser un état des lieux du don alimentaire.

Action 31

Favoriser l'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durables au sein des épiceries sociales (et de l'aide alimentaire en général) en encourageant le développement de plateformes d'achats solidaires.

Suite à ce processus participatif et co-construit, une stratégie wallonne de l'alimentation durable a pu être définie. Vous en trouverez l'intégralité ici : <https://www.walloniedemain.be/wp-content/uploads/2019/12/Strat%C3%A9gie%20Manger%20Demain.pdf>

Plan Prévention Santé, Horizon 2030 ^[26]

Ce plan est divisé en deux parties. Un premier volet qui définit les priorités de santé pour la région wallonne quand le deuxième les opérationnalise.

Priorités en matière de santé - 1^{er} volet

Dans son plan de prévention et de promotion de la Santé en Wallonie, le lien entre santé, alimentation et activité physique est fait dans l'optique de lutter contre le problème de l'obésité (avec une attention particulière au public adulte et enfant), la dénutrition (avec une attention particulière pour le public âgé) et de sédentarité dans la population en général.

Plan wallon de prévention et de promotion de la santé WALAPS - 2^e volet

Dans ce référentiel, l'alimentation est abordée en lien avec les thématiques de l'activité physique et de la lutte contre le tabagisme. Trois objectifs généraux y sont définis : diminuer la prévalence des maladies non transmissibles ; augmenter la qualité de vie des malades chroniques ; prévenir la malnutrition et la sarcopénie ^[27] chez les personnes âgées. Quatre objectifs stratégiques viennent appuyer la réalisation de ces objectifs : l'accessibilité à une information de qualité ; l'accessibilité à une offre de qualité ; le soutien de l'innovation sociale ; la gouvernance.

Pour favoriser l'accessibilité à une information de qualité pour tous les publics, la première étape passe par la co-construction d'une vision commune des informations et messages

[26] Source : Présentation PWPT réalisée par le DMVT de l'OSH en juin 2017. Présentation synthétique du Plan Prévention et promotion de la santé en Wallonie.

[27] Diminution des capacités musculaires dues à l'âge.

en relation avec l'alimentation et l'activité physique par les parties prenantes. Ces informations diffusées doivent être compréhensibles par les différents publics-cibles, renseigner sur l'accessibilité à l'offre et permettre une compréhension critique des messages transmis. Un intérêt particulier est aussi accordé à la formation de personnes-relais sur le territoire pour transmettre et informer les citoyens.

Le Walaps aborde la question de la qualité de l'offre alimentaire dans les milieux de vie collectifs avec une offre adaptée aux besoins et volontés des individus et qui favorise la mise en place d'alternative durable aux encas sucrés et salés et boissons alcoolisées. Une attention particulière sera accordée pour développer cette offre pour les publics vulnérables en agissant sur la qualité de l'offre dans le secteur de l'aide alimentaire pour la rendre équilibrée et durable.

Le soutien à l'innovation sociale est mis en perspective par la mise en place d'actions communautaires favorisant les liens sociaux et la modification de la codification du secteur de l'HORECA et des cuisines collectives pour faciliter l'évolution des pratiques pour des menus de qualité au regard des critères définis par la vision commune de l'alimentation durable. Le Walaps envisage aussi de s'appuyer sur la technologie mobile pour développer des outils de promotion de l'alimentation durable à portée individuelle et collective. Une attention particulière sera apportée au secteur de la recherche et à la prise en compte de "l'accessibilité à tous" dans les thématiques de recherche et les innovations.

Pour finir, le Walaps a pour ambition la création d'organes de gouvernance aux différents niveaux de l'action publique pour assurer l'implémentation, le suivi et l'adaptation de ces objectifs. Ces comités seraient mis en place au niveau des collectivités sous la forme de CLAN (Comité de Liaison Alimentation et Nutrition) réunissant direction, intervenants externes et internes en incluant la volonté des consommateurs par la consultation des avis de conseils citoyen. Au niveau local, d'autres instances de gouvernance réunissant les différents acteurs de la chaîne alimentaire seront mises en place, en y incluant des représentants des consommateurs pour favoriser les partenariats. Le niveau régional est aussi envisagé comme niveau pour la mise en place d'un pilotage régional. Ces différents niveaux de gouvernance permettront alors de s'assurer que toutes les politiques publiques permettent l'implémentation de la santé, et indirectement de l'intérêt pour l'alimentation dans toutes les politiques.

Plan Wallon de lutte contre la pauvreté (PWLP) 2017-2019

Ce document adopte trois différentes approches pour lutter contre la pauvreté. Tout d'abord, en mettant le focus sur l'emploi et la formation. Ensuite, en agissant contre la pauvreté par des actions concrètes. Enfin, une volonté de faire de la lutte contre la pauvreté une thématique qui traverse toutes les politiques publiques.

En ce qui concerne l'alimentation, le PWLP part du double constat qu'il existe une corrélation positive entre revenu et consommation quotidienne de fruits et de légumes et négative entre revenu et consommation de boissons sucrées et que le nombre de bénéficiaires des banques alimentaires ne cesse de croître. Ce plan entend agir sur l'alimentation à travers différents axes :

- favoriser la distribution des invendus alimentaires par la révision de son cadre juridique, en mettant en œuvre des moyens logistiques favorisant les relations entre les acteurs de la chaîne alimentaire et les associations ou banques alimentaires, ainsi que mener des actions de sensibilisation du grand public à la valeur des invendus ;
- favoriser la création et l'organisation d'épiceries sociales et restaurants sociaux par des subventions ;
- coordonner l'aide alimentaire et favoriser la création d'épiceries et restaurants sociaux proposant un accueil et un accompagnement social des bénéficiaires et des produits de meilleure qualité ;
- intégrer la dimension lutte contre la pauvreté dans l'axe "alimentation et activité physique" du prochain plan de prévention et promotion de la santé, pour que ces deux plans se renforcent mutuellement.

3.2. Région des Hauts de France

Troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2017-2021

Basé sur le Plan national Santé Environnement avec des spécificités régionales, le PRSE se décline en 6 axes stratégiques et 28 fiches-actions ayant pour objectif de réduire les expositions environnementales sur la période de 2017 à 2021. Par la porte d'entrée santé, ce document aborde la question de l'alimentation dans la recherche de la garantie que cette dernière soit de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement (biologique) lors de sa production. Il prévoit notamment comme action de développer le bio de proximité dans la restauration collective pour favoriser une alimentation saine, équilibrée, diversifiée et durable. Des actions spécifiques pour le contrôle de la qualité de l'eau dans la préparation des plats, ainsi que pour le contrôle de la qualité des sols seront aussi menées. En ce qui concerne la qualité de l'eau pour une consommation humaine, celle-ci est aussi au centre des actions menées pour sa protection et l'amélioration de sa qualité.

Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 ^[28]

Conçu en collaboration avec plus de 1000 professionnels du soin, de la prévention, du médico-social, des usagers, des partenaires institutionnels composant les 22 groupes de travail, le Projet Régional de Santé (PRS) est construit autour de 7 objectifs stratégiques. Si ce texte entend agir pour améliorer l'état de santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, ce dernier ne s'appuie pas sur la porte d'entrée alimentation pour y parvenir. En revanche, la question du système de santé ainsi que du parcours de santé des citoyens sont au centre des orientations et stratégies mises en place dans l'optique de réduire les inégalités et de favoriser l'accès aux soins à tous en agissant à la fois sur l'offre de santé, mais aussi sur la demande.

[28] Source : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/index.php/le-projet-regional-de-sante-prs-2018-2022-dans-les-hauts-de-france>

4. Analyse du contexte transfrontalier d'un point de vue politique et législatif

4.1. Comparaison du PNA français et de la SWDD belge

Pour débiter cette analyse du contexte transfrontalier, nous avons choisi de comparer les deux textes législatifs qui nous ont paru les plus porteurs en termes de politique publique en faveur de l'alimentation durable inclusive. Du côté belge, nous avons opté la deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable où l'alimentation durable constitue un des axes centraux de la démarche. Du côté français, nous avons opté pour le Plan National Alimentation. Lorsque cela s'est avéré opportun, nous avons ajouté des références à d'autres textes, particulièrement au niveau wallon où plusieurs textes législatifs abordent en tout ou en partie la question de l'alimentation durable (sans toujours la nommer comme tel).

Tableau 1 – Comparaison de la SWDD (Belgique) et de la PNA (France)

	Belgique	France
Intitulé	Deuxième Stratégie Wallonne pour le Développement Durable (SWDD)	Plan National Alimentation (PNA)
Niveau de compétence	Régional (lien avec la Stratégie nationale de développement durable)	National (application en Régions via les institutions d'Etat, dont principalement la DRAAF)
Compétence	Environnement, Développement durable	Agriculture, Alimentation
Objectif général	Inscrire les politiques publiques dans un objectif de développement durable ; l'alimentation est néanmoins présentée en tant que premier axe d'action	Faire de l'alimentation une politique publique à part entière. Si les critères de l'alimentation durable sont évoqués, il s'agit bien d'un plan alimentation et non alimentation durable.
Concertation	Assises de l'alimentation durable Juin 2017	Etats généraux de l'alimentation Juillet 2017

NB : En marge des Etats généraux de l'alimentation organisés au niveau national, la DRAAF des Hauts de France a organisé une journée de consultation des acteurs intitulée : "Alimentation et territoires : Promouvoir les choix des consommateurs privilégiant une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous".

Points communs et divergences

1. Définition d'une vision commune de l'alimentation durable + volonté de faire se rencontrer les acteurs	Première étape. Définition qui a pour objectif d'identifier et de fédérer (voire de coordonner) un secteur qui semble épars aux yeux de l'autorité publique. Volonté de faire se rencontrer les différents maillons de la chaîne alimentaire. Organisation des assises de l'alimentation durable.	L'alimentation durable n'est pas citée en tant que telle, bien que ses principaux critères se retrouvent dans le texte. La prise en compte du "développement durable dans les modes de production" est citée dans l'objectif du texte. La rencontre entre les acteurs n'est pas citée en tant que telle comme une volonté de l'autorité publique (si ce n'est dans l'axe 4 en vue de favoriser la rencontre entre consommateur et acteurs du système agro-alimentaire), mais la première action annoncée s'inscrit dans cette démarche de rencontre et de mise en commun. Organisation des Etats généraux de l'alimentation.
2. Actions auprès des consommateurs (changements de comportements)	Information et promotion d'actions liées à l'AD -Action 19 Mais rien sur les moyens mis en place et pas de point d'attention pour le public vulnérable. Plan wallon de lutte contre la pauvreté La dernière mesure cite explicitement l'organisation d'ateliers relatifs aux comportements alimentaires + nécessité de sensibiliser les secteurs sociaux à cette question de l'AD.	AXE 1 - Justice sociale Développement de projets fédérateurs combinant aide alimentaire et actions d'accompagnement éducatives et sociales (dont jardins et ateliers cuisine) Volonté de centrer l'action dans les quartiers populaires.

3. Distribution (dont développement des circuits courts)	Accompagnement et incitants financiers - Action 8 Multiplication de voies de commercialisation de produits locaux - Action 15 (// Action du Ministre wallon de l'Economie et de l'Innovation en la matière)	Axe 4 – Ancrage territorial : les circuits de production doivent être rénovés en associant collectivités locales et acteurs de l'agroalimentaire : produits locaux et de saison à replacer au cœur des territoires. Favoriser le développement de plateformes d'approvisionnement de proximité.
4. Gaspillage alimentaire	Actions 9, 14 et 26. Thématique qui revient souvent dans le texte (// Plan REGAL)	Axe 3 – Lutte contre le gaspillage alimentaire (// Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire) Valoriser le don de produits (// aide alimentaire)
5. Transformation locale de produits locaux	Légumeries, conserveries, infrastructures partagées, espaces-tests – Action 13	Axe 4 – Ancrage territorial – circuits de production rénovés. Mais pas de pistes aussi concrètes que dans le plan wallon.
6. Milieu scolaire	Sensibilisation des élèves et acteurs scolaires à l'alimentation saine et équilibrée (on ne mentionne pas le durable) - Action 18 Plan wallon de promotion et de prévention de la santé Le document de préparation du futur PPPS évoque plusieurs recommandations relatives au milieu scolaire concernant le développement d'une éducation à l'alimentation et d'une réforme de l'offre alimentaire lors des temps scolaires et extrascolaires.	Axe 2 – Education alimentaire à la jeunesse (dépassé le seul milieu scolaire). Préoccupation à part entière dans le texte. Moyen : création d'un centre de ressources pédagogiques en ligne + mise à disposition d'outils pour le corps enseignant

7. Cantines collectives	Promotion d'actions liées à l'AD – pas de types d'action citées - Action 17	Axe 1 – Justice sociale : Sensibiliser les acteurs de la restauration collective Accent particulier mis sur le milieu carcéral Axe 4 : Ancrage territorial La restauration collective est citée comme un levier essentiel.
8. HORECA	Promotion d'actions liées à l'AD – pas de types d'actions citées - Action 16	
9. Potager individuel et collectif	Soutien, notamment par la formation et la mise en réseau - Action 21	AXE 1 - Justice sociale Développement de projets fédérateurs combinant aide alimentaire et actions d'accompagnement éducatives et sociales (dont jardins et ateliers cuisine) Volonté de centrer l'action dans les quartiers populaires.
10. Formation des acteurs	Sont cités les acteurs des différents maillons de la chaîne alimentaire. Quid des acteurs de l'action sociale, par exemple – Action 22 + Formation des formateurs en AD – Action 23	
11. Insertion professionnelle par les métiers liés à l'AD	Les publics précarisés sont cités comme publics cibles de cette mesure – Action 24	Axe 1 – Justice sociale : faire des métiers de l'alimentation un facteur d'insertion. Axe 2 – Education alimentaire à la jeunesse : encourager les jeunes à se tourner vers des formations en lien avec l'alimentation.

12. Rôle des pouvoirs publics Point de divergence essentiel	Notamment en agissant au niveau des marchés publics – Action 29	Axe 4 – Ancrage territorial Le rôle des pouvoirs publics est encouragé en se basant sur les collectivités territoriales (Axe fort du texte français mais absent du texte wallon). Les collectivités locales sont appelées à développer des actions concrètes sur les territoires pour développer les trois premiers axes + mise en place des PAT.
13. Aide alimentaire	Etat des lieux - Action 30 Approvisionnement en produits locaux, de qualité et durables au sein des épiceries sociales et de l'aide alimentation en général. Moyen : développement de plateformes d'achats solidaires - Action 31 Plan wallon de lutte contre la pauvreté Favoriser la distribution des invendus auprès de l'aide alimentaire (sensibilisation, aspects logistiques, cadre juridique...) ; Promotion et création d'épiceries sociales Création de plateformes d'achat solidaires	Axe 1 – Justice sociale Adapter l'aide alimentaire en assurant la qualité des denrées du FEAD RQ : non abordé au niveau wallon car en Belgique, la gestion des produits du FEAD revient au niveau fédéral Faciliter le don en nature par les agriculteurs (// initiatives du RAWAD – Initiatives inspirantes + Solaal) Clarification du cadre fiscal

La comparaison de ces deux textes nous apparaît comme une bonne illustration pour relever les points de convergence et de divergence du contexte transfrontalier de l'alimentation durable. C'est ce que nous abordons dans les deux points suivants.

4.2. Ce que partagent les contextes belge et français

Préoccupations et actions relativement similaires de part et d'autre de la frontière

La comparaison de ces textes, belges et français, fait apparaître, d'un point de vue global, une approche relativement similaire tant au niveau des différents pans de l'alimentation durable sur lesquels il semble opportun d'agir qu'au niveau du type d'actions proposées. L'aide alimentaire, le développement des circuits courts, le soutien au jardinage, le gaspillage alimentaire apparaissent comme des préoccupations partagées.

Concernant le changement de comportements des consommateurs, particulièrement les plus vulnérables, le texte français l'aborde dès son premier axe, alors qu'il n'est abordé que de manière plus ponctuelle dans le texte belge. Le plan wallon de lutte contre la pauvreté vient combler cette lacune. Toutefois, dans les deux contextes nationaux, cette partie relative aux changements de comportement des consommateurs semble mineure par rapport aux questions de distribution notamment (modification de l'offre alimentaire en favorisant les circuits courts, actions au niveau des différents types de restaurations collectives ou encore modification de l'aide alimentaire). Un changement de l'offre alimentaire apparaît comme l'un des leviers pour répondre à une attente préexistante des consommateurs, une volonté de changement qui est posée a priori comme un constat de départ. Le volet "accompagnement du consommateur", axe prioritaire d'AD-In, semble peu développé.

Signalons aussi, du côté français une attention particulière pour le public scolaire, attention moins importante du côté wallon. Un même intérêt pour le public en milieu carcéral se fait également ressentir du côté français, alors qu'il est absent de la stratégie wallonne. Le fait que la compétence 'enseignement' relève, du côté belge, des Communautés et non des Régions peut peut-être expliquer cette plus grande distance côté belge.

Alimentation durable, une transversalité nécessaire mais complexe à mettre en place

Comme le montrent l'exemple wallon et le nombre de textes et de Ministères impliqués, directement ou indirectement, mais comme le confirment l'exemple français et la volonté de concertation des différentes Agences de l'Etat en Région, l'alimentation durable – d'autant si on y ajoute la notion inclusive – implique/oblige la mise en place d'une approche transversale et donc, multiplie le nombre d'acteurs potentiellement intéressés dans le développement d'une politique publique à part entière.

Bien que complexe à mettre en place, cette transversalité – et la multiplicité d'acteurs et de pouvoirs publics qu'elle implique de fait – nous semble être une source d'enrichissement tant au niveau de la réflexion que dans le déploiement des actions pour les acteurs de terrain, les différents échelons institutionnels concernés sont aussi souvent synonymes d'une multiplication possible des sources de financement. Toutefois, il s'agit également d'assurer la cohérence de ces différentes approches pour éviter d'éventuels effets pervers issus de mesures non concertées. Faire de l'alimentation durable une politique publique à part entière – et en faire une compétence spécifique d'un Ministère, en charge d'organiser la concertation – nous apparaît comme une piste à favoriser.

4.3. Ce qui différencie les contextes belge et français

Porte d'entrée différente pour questionner l'alimentation durable inclusive

En Belgique, on peut déceler certains indicateurs qui laissent à penser à un intérêt de l'autorité publique pour la question de l'alimentation, mais qui se décline plutôt au niveau des Régions. La porte d'entrée n'est néanmoins pas celle de l'agriculture, mais celle de l'environnement. Le Ministre wallon de l'agriculture déploie des actions, mais celles-ci sont plus spécifiques et mises en place dans le cadre d'appel à projet, tel le développement des halls agricoles.

En France, l'intérêt pour la question de l'alimentation – le terme durable n'y étant pas forcément accolé même si dans les faits, les critères repris définissent une approche durable – découle d'une volonté de l'Etat, notamment en lien avec son volet agriculture. L'alimentation est considérée comme une politique publique à part entière et dépend du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture.

Implication des collectivités territoriales

En Belgique, si les communes sont, bien évidemment, tenues de respecter le cadre wallon et de s'inscrire dans le cadre de la stratégie wallonne pour le développement durable, sur le terrain, elles semblent peu concernées par ces questions – à quelques exceptions – et lorsqu'une commune déploie une démarche volontariste en la matière, elle relie peu leur action à la SWDD (constat issu des rencontres réalisées dans le cadre des différents diagnostics de territoire). L'absence d'outils de gouvernance spécifiques peut peut-être expliquer ce phénomène. Par ailleurs, signalons l'existence de nombreux appels à projet auxquels répondent les acteurs locaux (associations mais aussi acteurs publics comme les CPAS, les communes...), mais de nouveau, sans forcément s'inscrire dans une démarche territoriale plus générale, portée par les élus locaux.

Le Conseil wallon de l'alimentation durable, issu de la Stratégie wallonne de Développement durable, dont l'un des axes de travail concerne le soutien à la mise en place de Conseils Politiques alimentaires, pourra en partie contribuer à une plus grande implication des pouvoirs locaux.

En France, la question de l'alimentation est appelée à être portée par les collectivités territoriales, notamment par un outil de gouvernance ad hoc, le Projet Alimentation Territoire (PAT) (voir pg 11). L'alimentation est envisagée comme un élément central dans le projet de territoire. Un tel outil de gouvernance est une piste à envisager du côté belge.

II. Initiatives inspirantes

Cette seconde partie vise à présenter quelques initiatives inspirantes de part et d'autre de la frontière. Lorsque cela est possible, des comparaisons entre initiatives similaires de part et d'autre de la frontière sont mises en avant. La présentation de ces quelques initiatives n'a pas vocation à l'exhaustivité.

1. En Belgique

1.1. Réseau des Acteurs Wallons de l'Alimentation Durable (RAWAD)

Le RAWAD, qui existe depuis 2008, rassemble un réseau d'acteurs – associatifs et publics – concernés par la thématique de l'alimentation durable au sens large. Depuis 2013, plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place : circuits courts, accessibilités sociales, protéines, marchés publics, étiquetage. Afin de faciliter la rencontre avec des acteurs plus larges, des journées d'étude et conférences sont également organisées (liens entre surplus agricoles et aide alimentaire, démocratie alimentaire locale...). Le site du RAWAD répertorie une série d'acteurs et de projets porteurs autour de l'alimentation durable. Organes de réflexion, plusieurs membres du RAWAD ont également remis un avis conjoint sur la SWDD, reprenant des recommandations sur l'axe alimentation durable de la stratégie. A noter qu'une autre initiative rassemble les acteurs bruxellois au sein du RABAD.

Pour plus d'infos : www.rawad.be

Institution

En charge de la coordination, Fédération Inter-Environnement Wallonie.

Personne de contact : Anne Thibaut.

Partenaires

Actuellement, le RAWAD comprend 19 membres : Fédération Inter-Environnement Wallonie ; Ecoconso ; Union des Agricultrices Wallonnes ; Biowallonie ; Observatoire de la Santé du Hainaut ; Collectif Stratégies Alimentaires ; Conviviums "Slow Food" wallon ; Accueil Champêtre en Wallonie ; Fédération Wallonne Horticole ; Hainaut Développement ; CNCD-11.11.11 ; Fair Trade Belgium ; Mutualité Socialiste – Solidaris. Service Promotion de la Santé ; Fédération d'économie sociale SAW-B ; fédération belge francophone des fermes d'animation ; Espace Environnement ; Alimentation 21 ; Fédération des Services Sociaux (FdSS) ; Rencontre des continents.

1.2. Initiatives autour de l'aide alimentaire portées par la FDSS

La Fédération des Services sociaux (FDSS) a un intérêt marqué pour l'alimentation durable, bien qu'elle ne constitue pas sa porte d'entrée principale, et est notamment membre du RAWAD. La thématique de l'alimentation durable est toutefois abordée en corollaire de son accessibilité, qui passe notamment par le secteur de l'aide alimentaire. La Fédération déploie autour de l'aide alimentaire trois actions phares :

Concertation régionale de l'aide alimentaire

Cette concertation se déroule en Région bruxelloise et en Région wallonne. Une des premières actions a été la mise en place d'un répertoire reprenant les acteurs de l'aide alimentaire. À ce jour, en Wallonie, 378 organismes ont été identifiés dont 274 distributions de colis alimentaires, 77 épiceries sociales et 27 restaurants sociaux ^[29]. En Belgique, on dénombre environ 240 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Les objectifs de la concertation de l'aide alimentaire sont :

- améliorer l'accueil et l'accompagnement social des bénéficiaires ;
- améliorer la qualité des produits distribués ;
- pour faire face à l'augmentation constante des demandes d'aide, rechercher des solutions pour augmenter les moyens à disposition des associations et rationaliser l'usage qui est fait des moyens existants ;
- relayer vers les pouvoirs publics les constats qui émanent des associations de terrain.

Bourse aux dons

Cette Bourse aux dons est mise en place en collaboration avec KOMOSIE et Level It. Il s'agit d'une plateforme informatique qui vise à encourager les dons locaux au secteur de l'aide alimentaire en facilitant les contacts entre donateurs et receveurs et la gestion de ces dons. Environ 140 organisations participent déjà au projet. De l'analyse des représentants de la FDSS, il apparaît que les dons ponctuels ne sont pas ce qui fonctionne le mieux. Les accords structurels sont plus opérants, d'autant que cette pratique est promue par une réelle volonté politique ^[30].

Les objectifs de cet outil sont à la fois de faciliter les dons alimentaires (par une redistribution rapide) et d'offrir de nouvelles sources de dons aux acteurs de l'aide alimentaire par la mise à disposition d'un outil de gestion plus performant.

Notons que ce type d'outils est promu dans le cadre de la SWDD.

Enfin, signalons dans le même ordre d'idées le projet SOREAL (Solidarité Réseau Alimentaire), projet ayant cours à Mons qui a également pour objectif une facilitation des dons alimentaires, mais cette fois par une aide logistique concrète.

Concrètement, l'équipe de SOREAL vise à récolter au sein de différentes enseignes les denrées alimentaires et à les redistribuer de manière équitable au sein d'asbls de Mons-Borinage sur base de leur nombre de bénéficiaires de colis alimentaires, en assurant toute la partie logistique de récupération, de tri et de redistribution.

Plus d'infos : <http://www.rsumb.be>

[29] Ce répertoire est disponible ici : www.fdess.be

[30] 3 mars 2014 - Décret modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement en vue de favoriser la distribution des invendus alimentaires consommables aux associations d'aide alimentaire.

Soli-Food

Il s'agit d'une plateforme d'achats solidaires, initiative du REPIS (Réseaux des Epiceries sociales Wallonie-Bruxelles), notamment représentée par la Fédération des Services Sociaux et la Croix-Rouge de Belgique. Les objectifs de cette plateforme sont :

- d'approvisionner le secteur de l'aide alimentaire avec des produits variés, des fruits et légumes frais ;
- de réduire les coûts logistiques et de transport ;
- de négocier les meilleurs prix avec des fournisseurs variés ;
- de proposer une plus grande variété de produits aux clients.

Institution

Fédération des services sociaux

Personne de contact (pour la concertation wallonne) : Catherine Rousseau

Partenaires

Voir répertoire de l'aide alimentaire en Wallonie.

1.3. Projets de Ceintures alimentaires à Liège et à Charleroi

De manière générale, ces deux projets défendent le développement des circuits courts et un ancrage plus fort au sein des territoires, notamment par la mise en réseau et l'implication d'acteurs locaux venus d'horizons divers.

Ceinture aliment-terre liégeoise

Issu d'une coalition d'acteurs citoyens, économiques et culturels de la région liégeoise, ce projet ambitionne de transformer en profondeur le système alimentaire local. Celui-ci s'inscrit dans un courant plus large et déjà en cours dans la région où des dizaines d'initiatives de production et de commercialisation alternatives ont été lancées et sont à venir (alimentation de cuisine collective en circuits courts, ferme-pilote agro-écologique, épicerie de produits locaux, hall relais agricole...).

La Ceinture vise à accompagner cette dynamique et à poser les bases d'une réflexion et d'un plan d'action pour augmenter encore la part locale des biens alimentaires consommés. La Ceinture aliment-terre liégeoise se veut une plateforme qui facilite le développement d'initiatives multiples allant toutes dans le sens d'une plus grande part de marché pour les produits locaux, "bons, propres et justes" accessibles à l'ensemble de la population.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser l'accès de tous à une nourriture de qualité, produite dans des conditions écologiquement et socialement décentes ;
- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- soutenir le développement de modèles d'agriculture, d'élevage et de transformation alimentaires moins dépendants des ressources non renouvelables et plus respectueux des écosystèmes et de la santé humaine ;
- se réappropriier collectivement les enjeux de la filière alimentaire et construire des alternatives crédibles contribuant à récupérer la marge économique captée par les acteurs de la grande distribution ;

- contribuer à la redynamisation de l'économie liégeoise et à la création d'emplois ;
- créer une alliance ville-campagne ;
- favoriser la rencontre entre acteurs professionnels de la chaîne alimentaire et consommateurs ;
- construire un réseau d'acteurs et des synergies sur un mode de coordination décentralisé ;
- faire le choix de l'ouverture.

La première phase du projet s'appuie sur la constitution d'une large coalition d'acteurs citoyens, institutionnels, académiques, économiques, sociaux, et agricoles. La deuxième phase consiste à créer collectivement une stratégie qui permette une mise en réseau, un essaimage et un changement d'échelle des alternatives existantes au niveau de la province de Liège.

Pour plus d'infos : <https://www.calt.be>

Ceinture aliment-terre carolo

Ce projet a pour but de repenser le système alimentaire à une échelle locale, en prenant en compte à la fois l'offre, l'accès et l'approvisionnement en produits locaux et bio. La sensibilisation des citoyens à une alimentation saine et locale constitue l'un des fils rouges de la démarche. Les porteurs du projet appuient leur démarche sur le constat d'une demande locale forte (et en partie non rencontrée) pour des produits locaux et bio sur le territoire de Charleroi. La ceinture aliment-terre liégeoise est l'une des sources d'inspiration de ce projet.

Le territoire visé est celui de Charleroi métropole (pensé en tant que bassin de vie, territoire plus large que l'arrondissement administratif), notamment en vue de créer plus de lien entre des territoires "consommateurs" et des territoires "producteurs". L'obtention d'une subvention de l'A.E.I. (Agence pour l'entreprise et l'innovation) a permis l'engagement d'un ETP en charge de la coordination et de l'animation du projet.

Les trois premières étapes ont été : un diagnostic de la demande et de l'offre en produits locaux et bio ; l'identification des besoins des acteurs, des enjeux et freins tant au niveau de la production, de l'approvisionnement, de la distribution que de la consommation et, enfin, la co-construction d'un plan d'actions afin de faire se rencontrer l'offre et la demande.

Le projet comporte un accent spécifique sur l'accessibilité des populations plus vulnérables.

Plus d'infos : www.saw-b.be

Institution(s)

Liège : l'asbl EXPOSANT D. Personne de contact : Christian Jonet.

Charleroi : Saw-B (spécialisé dans l'économie sociale et les circuits courts). Personne de contact : Stéphane Lejoly.

Partenaires

Liège : AGES ; BARRICADE ; GAL des Condruses ; TRAME.

Charleroi : Espace Environnement (partenaire AD-In) et BioWallonie.

1.4. Réseau JAQUADY

Fondé en 2004, le Réseau JAQUADY, développé par le Service Cohésion sociale et Participation de la Ville de Charleroi et soutenu financièrement dans le cadre de la politique des Grandes Villes, favorise l'émergence de jardins partagés sur le territoire de Charleroi. Actuellement, le réseau compte 17 jardins, tandis que d'autres demandes sont en attente pour intégrer le réseau. Ce sont, en moyenne, 150 bénéficiaires qui fréquentent ces différents jardins. La plupart de ces jardins sont présentés dans le cadre de fiches didactiques destinées à en faire la promotion. Ces jardins sont portés par des groupements citoyens, mais dans lesquels s'inscrivent, en partenariat, des institutions et associations.

Le plus souvent, la création d'un jardin découle d'une volonté citoyenne de réhabiliter des terrains laissés en friche. L'équipe du réseau JAQUADY a un rôle facilitant dans la mise à disposition de ce type de terrain, notamment lorsque le propriétaire est une personne privée, qu'il s'agit de contacter et de convaincre de mettre son bien à disposition. Dans certains cas, ces terrains sont la propriété d'un membre du groupe porteur – le plus souvent, une association – qui souhaite tirer meilleur parti d'un terrain situé à proximité de ses bâtiments.

Devenir membre du réseau, après signature d'une charte d'engagement, permet d'obtenir un soutien matériel par la mise à disposition des outils nécessaires à la création et l'entretien du jardin, mais aussi un soutien formatif par le biais de conférences, de matinées d'échanges et d'ateliers organisés au profit des groupes porteurs des différents jardins ; des ateliers cuisine ont déjà été organisés en partenariat avec l'un ou l'autre jardin du réseau.

Généralement, ces jardins sont à front de rue pour leur donner une plus grande visibilité dans le quartier, renforçant le sentiment de sécurité et le niveau de propreté des espaces publics situés à proximité. L'objectif de ces jardins est avant tout de favoriser la cohésion sociale, de permettre aux habitants d'un quartier de se réapproprier leur espace de vie et de lutter contre l'isolement social. Toutefois, chaque jardin développe un projet propre et défend ses spécificités. Pour certains, les enjeux environnementaux et de santé sont partie prenante du projet.

Institution

Ville de Charleroi – Service de cohésion sociale

Partenaires

Actuellement, 17 jardins – associations, citoyens... - font partie de ce réseau.

1.5. Réseau des consommateurs responsables (RCR)

Créée en 1999, à l'initiative de citoyens et d'associations, l'asbl Réseau de Consommateurs Responsables a pour objectif de promouvoir les alternatives de consommation, les initiatives locales et collectives qui défendent des enjeux sociaux et environnementaux. Les initiatives promues sont les systèmes d'échanges locaux (SEL), les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RErS) ; les potagers collectifs ; les donneries ; les groupes d'achats alimentaires (GAC-GAS-GASAP-AMAP) et les Repair cafés. Un répertoire, sous forme de cartographie, est mis à disposition sur le site internet de l'asbl. Plus globalement, l'asbl œuvre dans trois domaines :

- aide à la création de nouvelles initiatives citoyennes de consommation alternative, soutien et renforcement ;
- sensibilisation et information du grand public ;
- mise en réseau des initiatives citoyennes (organisation de journées de rencontre et de réflexion entre les membres d'un même type d'initiatives et création d'un réseau de personnes relais et ressources).

Depuis 2015, un axe de réflexion a été lancé quant à l'ouverture de ces initiatives à des publics plus précarisés.

Pour le RCR, il s'agit de permettre aux citoyens de devenir acteurs de leur consommation en réduisant les intermédiaires de la chaîne de production-consommation, par une meilleure connaissance et maîtrise de ce qu'ils consomment. Au sein des initiatives, l'autogestion est favorisée pour que l'avis de chacun soit pris en compte et pour que le groupe soit libre et autonome vis-à-vis d'instances extérieures. Cette consommation alternative repose sur un échange de choses tant matérielles qu'immatérielles. Le RCR promeut les alternatives dont les préoccupations sociales et/ou écologiques sont une priorité.

Plus d'infos : www.asblrcr.be

Institution

asbl RCR.

Partenaires

Voir cartographie

1.6. Stratégie Good-Food - Bruxelles

Globalement, la stratégie Good Food vise à couvrir tous les maillons de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. L'une des premières priorités est d'encourager la production, professionnelle et des particuliers, au sein du territoire de Bruxelles et sa périphérie (10 km autour de Bruxelles) pour contribuer à la résilience de la ville. L'auto-production, qui n'implique aucun transport, est la meilleure solution d'un point de vue environnemental. Au niveau de la production professionnelle, l'un des freins reste l'accès à la terre, face à d'autres priorités du Gouvernement bruxellois (crèches, écoles...).

Une seconde priorité est de faire connaître et rendre accessible une alimentation plus durable. Cette accessibilité implique tout un travail par rapport aux publics précarisés, notamment par le biais de projets-pilotes. Une des actions vise notamment à la mise en place de formation des acteurs-relais en lien avec les personnes précarisées, avec pour objectif d'outiller ces professionnels.

Une troisième priorité porte sur le gaspillage alimentaire tant au niveau prévention que dans la récupération des invendus.

Un travail est également enclenché au niveau de l'offre, à la fois dans les cantines scolaires et dans les restaurants. Ce travail sur l'offre est néanmoins plus restreint, les priorités étant mises sur la production et la demande.

Le partenariat avec les acteurs de terrain est un des principes fondamentaux de la stratégie.

L'un des futurs projets déployés dans le cadre de la stratégie est la mise en place d'un kit d'outils en fonction des différents types de publics. Un travail de co-construction avec les acteurs de terrain est entrepris afin de développer les éventuels outils manquants, plus spécifiquement par rapport aux publics précarisés.

La stratégie prévoit la mise en place d'un conseil consultatif composé de représentants du secteur de l'éducation, des associations actives dans le secteur de l'alimentation, des pouvoirs publics, des communes et CPAS ainsi que l'ensemble des acteurs de la chaîne. Il s'agit d'un conseil d'avis qui suit la mise en œuvre de la stratégie et échange sur le programme de travail de l'année suivante.

Bruxelles-Environnement développe essentiellement une communication grand-public par le biais de canaux habituels (flyers et les mass médias) qui ne parviennent pas à toucher le public vulnérable. Des appels à projets sont donc lancés auprès des acteurs de terrain pour développer des actions adaptées aux besoins de ce public. L'objectif est de soutenir les initiatives de terrain, tout en fournissant un cadre général, qui est celui proposé par la stratégie Good Food. Une évaluation est réalisée afin de cumuler les expériences et de relever les freins et leviers, ainsi que les différents types d'outils utilisés. Trois appels à projets ont été lancés : l'un concerne les communes et les CPAS, le second vise les associations, tandis que le troisième est réservé aux citoyens.

Plus d'infos : www.goodfood.brussels/

Institution

Bruxelles-Environnement

Partenaires

Voir portail internet

1.7. Super-marché coopératif, Coopéco (Charleroi) et Bees Coop (Bruxelles)

Coopéco, Charleroi

Coopéco est un "Super-marché" coopératif et participatif, dont le magasin a ouvert en octobre 2016. Il rassemble 400 coopérateurs réunis par la volonté de trouver une alternative à la grande distribution. Cette initiative s'inscrit pleinement dans l'idéologie de l'alimentation durable puisqu'elle vise à "offrir à chacun une nourriture de qualité et des prix accessibles. Le tout dans une démarche respectueuse de l'environnement et de l'humain ^[31]".

Coopéco a été cité par de nombreux acteurs de Charleroi lors du diagnostic de territoire comme l'un des partenaires privilégiés pour le développement de l'alimentation durable sur le territoire.

L'initiative se développe autour de 4 piliers : la santé, l'environnement, l'aspect humain et l'équilibre du porte-monnaie. Pour ce faire, le magasin est achalandé par des producteurs locaux, en circuits-courts en favorisant une production éthique et de saison et en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Pour devenir coopérateur, il s'agit d'acquérir une part de la sprl et de s'engager à offrir mensuellement 3h de son temps au sein de l'un des groupes de travail, dénommés caddies, organisés autour de différentes thématiques (communication, achat des produits, organisation du magasin...). Une équipe de pilotage – composée des référents de chaque caddie – assure le suivi des avancées des différents caddies. Les décisions sont prises lors d'Assemblées générales bimensuelles. Les coopérateurs sont à la fois travailleurs, propriétaires et clients du Supermarché. Plus d'info : <https://coopeco-supermarche.be/>

BEES Coop, Coopérative Bruxelloise Ecologique Economique et Sociale ^[32]

Cette initiative citoyenne a pour but de créer une alternative à la grande distribution classique, en proposant des produits de qualité à des prix accessibles à tous. BEES Coop est un projet collectif et autogéré. La prise de décision fonctionne selon le principe "une personne, une voix" et les tâches sont réparties entre diverses cellules de travail. Les décisions stratégiques sont prises collectivement, lors des assemblées participatives, tandis que les décisions opérationnelles sont prises par les membres des différentes cellules ainsi que dans le groupe de coordination. Des moments d'échanges et de co-construction sont organisés régulièrement sur des thématiques spécifiques.

C'est l'occasion de rassembler des coopérateurs et personnes externes intéressés par la question pour réfléchir ensemble et faire des propositions. Les différentes cellules de travail sont les suivantes :

- approvisionnement : sélection des produits tant pour le groupe d'achat que pour le futur supermarché ;
- groupe achat : gestion des commandes pour le groupement d'achat (réception des produits, préparation des paniers...) ;
- communication : diffusion des informations en interne et externe et production de supports de communication ;

[31] Source : <https://coopeco-supermarche.be/>

[32] Source : <http://bees-coop.be/>

- administration et finances : comptabilité, questions administratives, trésorerie générale et recherche des financements ;
- Business Plan : business plan du futur magasin et examen de la viabilité financière du projet BEES Coop ;
- participation des membres : inscription des membres, suivi des aspects légaux et de l'organisation du travail au sein du magasin. Pour l'instant, le groupe travaille à la rédaction du "Manuel des Membres" qui détaille le fonctionnement du travail coopérateur ;
- mixité sociale : réflexion sur les questions d'accessibilité au supermarché pour tous : organisation de rencontre avec les acteurs associatifs et recherche d'infos sur l'AD et la mixité sociale ;
- gouvernance : réflexion sur la gouvernance et les processus décisionnels au sein du projet ;
- accueil et convivialité : accueil et orientation des nouveaux membres, tout en développant la dynamique coopérative ;
- aménagement du magasin : rédaction du permis d'urbanisme et réflexion sur l'aménagement intérieur du local ;
- logistique ID-ODOO : développement d'un logiciel pour gérer le futur supermarché.

Les valeurs du projet

1. **Durabilité** : favoriser les produits issus d'une démarche respectueuse de l'humain et de l'environnement, en donnant la priorité à des produits durables issus d'échanges équitables. Priorité aux producteurs locaux, aux circuits courts, aux produits cultivés de manière écologique, aux produits de saison, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des emballages alimentaires via la promotion du vrac.
2. **Solidarité** : consciente de la diversité culturelle et socio-économique des habitants de Bruxelles, BEES Coop travaille à rendre accessible l'alimentation durable au plus grand nombre. Par le biais de l'alimentation, BEES Coop est un lieu de vie et d'échange pour promouvoir la mixité et l'entraide et renforcer le tissu social de la ville. BEES Coop favorise également la mise en place de partenariats étroits et solidaires avec ses producteurs associés.
3. **Participation des membres** : participation de tous les coopérateurs à la gestion et à l'organisation du supermarché. Les membres décident ensemble, via différents mécanismes de participation des orientations de la coopérative. Modèle d'autogestion, où chaque membre occupe une place égale.
4. **Transparence** : tant dans le fonctionnement que concernant l'origine des produits proposés. Politique du prix juste : un prix le plus accessible possible pour les consommateurs tout en rémunérant correctement le travail du producteur.
5. **Coopération** : La BEES Coop est une "open coop". Plutôt que d'entrer dans une logique de concurrence, elle entend partager son modèle et ses outils en utilisant des licences ouvertes et partageables et en favorisant l'échange avec d'autres initiatives partageant ses objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

De ces valeurs découlent les missions de BEES Coop :

- permettre l'accès à l'alimentation durable à un maximum de personnes ;
- encourager une économie locale en créant des partenariats sur le long terme avec des producteurs de la région ;
- créer, au-delà d'un point de vente, un espace convivial permettant de renforcer la cohésion sociale ;
- mettre en place une politique du prix juste : un prix le plus accessible possible pour les consommateurs tout en rémunérant correctement le travail du producteur ;
- proposer une politique de transparence de l'information sur les produits et sur le fonctionnement du supermarché ;
- sensibiliser sur les habitudes de consommation et leurs conséquences (santé, écologie, économie...) ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire et le suremballage par la promotion de la vente en vrac ;
- promouvoir le modèle coopératif et l'innovation sociale via la diffusion en open source des outils et connaissances développés.

FALCOOP

Le projet FALCOOP vise à organiser, puis consolider, l'implantation locale d'un supermarché coopératif, participatif et à but non lucratif, auprès d'un public représentatif de la mixité urbaine bruxelloise et majoritairement non sensibilisé à l'alimentation durable au départ. La co-crédation est centrée sur la question suivante : comment favoriser et pérenniser la mixité sociale (intergénérationnelle, économique et culturelle) parmi les coopérateurs de la BEES coop ?

Plus d'infos : <http://bees-coop.be/> ; <https://coopeco-supermarche.be/>

Institution

BEES COOP / COOPECO

Partenaires

Voir portail Internet

2. En France

2.1. Grande-Synthe, une approche territoriale basée sur la transition

Deuxième Ville de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), Grande-Synthe place le développement durable au cœur de son projet politique. La ville est inscrite dans une phase de transition sociétale, sur les plans économique, écologique, urbanistique, culturel et social en vue de faire évoluer les modes de vie, de consommation, de production dans une visée transversale. Cette idéologie fait référence au mouvement des "Villes en transition". Première capitale française de la biodiversité depuis 2010, les produits phytosanitaires y sont proscrits depuis 15 ans. Les espaces publics gérés par la Ville ne reçoivent aucun produit de ce type. 95 % de la population vit à moins de 300 m d'un espace vert et l'on dénombre 127 m² d'espace vert par habitant.

Les autorités entendent appuyer cette politique de transition sur les préoccupations essentielles et besoins quotidiens des citoyens, à savoir s'alimenter mais aussi se déplacer, se loger, avoir accès à l'énergie, la culture, l'éducation. Ces questions sont d'autant plus criantes que la population de Grande-Synthe présente des caractéristiques socioéconomiques relativement défavorables. Le territoire est fortement industrialisé et les questions environnementales sont fondamentales.

Dans ce contexte, la thématique de l'alimentation durable prend tout son sens, notamment dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès à une alimentation saine et de qualité, tout en permettant de développer de l'activité au niveau local.

Financièrement, la présence des usines est une opportunité puisque le doublement des taxes communales dans les années 70 a aussi permis d'obtenir des rentrées économiques substantielles. Toutefois, une réflexion est déjà engagée quant à l'avenir et à cette dépendance financière à ces industries polluantes pour envisager un autre modèle économique. Ce doublement des taxes communales s'accompagne d'une politique de redistribution sociale par l'offre de services publics de haute qualité aux citoyens.

Au sein de cette politique, l'Université Populaire joue un rôle central. Elle a été fondée en 2010, sur base d'une volonté des élus de créer une structure qui promeuve l'engagement citoyen. L'un de ses objectifs principaux est de susciter une prise de conscience partagée des enjeux de transition défendus, tant au niveau des citoyens, des associations, des entreprises... Un second objectif est de travailler sur le pouvoir d'agir des habitants, leur faire reprendre conscience de leurs capacités et de la possibilité de prendre réellement part aux décisions qui les concernent. L'Université Populaire s'inscrit dans un volet éducatif, en vue de nourrir cet engagement citoyen. Un éventail d'activités est ainsi déployé autour d'une égalité recherchée entre les savoirs théoriques et les savoir-faire pratiques.

Conférences-débats et cafés-citoyens

Pour promouvoir une information alternative et critique en invitant des orateurs moins médiatisés.

"Fabrique de l'autonomie"

Série d'ateliers de cuisine alternative (sans viande), de produits d'entretiens d'hygiène naturels... proposant des solutions bonnes pour l'environnement mais aussi économiquement rentables. Les ateliers cuisine (5 x/an) misent sur la convivialité. Les animations autour des ateliers de produits ménagers, par exemple, ont pour vocation à être essaimées au sein d'autres structures pour que les connaissances soient partagées au plus grand nombre. Les maisons de quartier et le centre de santé de la ville proposent également des ateliers cuisine, dans certains cas en lien avec des potagers développés sur le site de la structure. Le centre de santé se trouve à proximité d'un jardin en pied d'immeuble (voir ci-dessous).

Jardins en pied d'immeubles

Production potagère biologique : le parc de logements de la Ville se compose en grande partie de barres d'immeubles, au pied desquelles se trouvent des pelouses. Chaque année, il est proposé aux habitants d'un immeuble de transformer une partie de cet espace en potager. Chaque personne dispose de sa propre parcelle qui fait entre 20 et 40m². Au total, un jardin mesure entre 1 000 et 2 500 m². Les jardins sont écologiques et l'utilisation d'intrants chimiques y est proscrite. Ces jardins sont accompagnés à la fois par l'équipe de l'Université Populaire ainsi que par les services techniques de la Ville, pour les arrangements paysagers. Les avantages d'une culture bio sont explicités progressivement aux habitants intéressés. Ces jardins ont également une dimension politique par une réappropriation d'espaces jusque-là délaissés. Ces jardins sont une opportunité pour recréer du lien social naturellement autour d'un but concret.

Jardins ouvriers

En plus de ces jardins en pied d'immeubles, la Ville compte également des jardins ouvriers dont les parcelles mesurent à peu près 250 m². Trois associations gèrent environ 600 parcelles de jardins ouvriers. Ces jardins ouvriers ont une vraie fonction nourricière. Certains habitants ayant débuté au sein des jardins en pied d'immeubles s'impliquent par la suite dans un jardin ouvrier, notamment grâce aux connaissances et techniques acquises au sein des jardins en pied d'immeubles.

Banque de semences commune

Cette banque est alimentée par un jardin de production de semences commun. Cette banque comprend 350 variétés potagères. Une sensibilisation aux variétés anciennes et paysannes est mise en place. Des échanges sont organisés entre les participants.

Plus largement, la Mairie de Grande-Synthe poursuit les projets suivants :

Mise en place de cantines scolaires 100 % bio depuis 2010-2011

Protection du corridor boisé

Ce corridor de 3 km entoure la ville et se compose en majorité d'arbres fruitiers. Plus largement, la ville a développé une politique de plantation d'arbres fruitiers en ville ; plusieurs vergers ont donc été créés. Une cartographie des arbres fruitiers a été construite avec les maisons de quartier pour encourager les habitants à se servir. Des ateliers de ramassage et de cuisine sont organisés en lien avec ces arbres.

Ferme urbaine

Malgré la forte densité de population, la Ville de Grande-Synthe conserve des espaces pouvant être dédiés à l'agriculture maraîchère. L'un des enjeux est donc de redynamiser la production maraîchère en aidant de jeunes maraîchers à s'installer sur le territoire de la ville, pour faire de la question agricole et alimentaire une filière d'avenir.

Un espace de 9 hectares a été identifié au nord de la ville, sur lequel se trouve un corps de ferme. Cet espace pourra accueillir un incubateur paysan pour aider les jeunes maraîchers à se lancer. L'idée est de donner à ces jeunes agriculteurs des espaces test. Un projet de partenariat avec le lycée agricole est en cours.

La Ville possède par ailleurs 5 hectares mis à disposition d'un chantier d'insertion autour du jardinage et du maraîchage bio.

Ce projet a pour objet de favoriser le développement de circuits-courts bio et plus largement, de favoriser la production et la vente en direct. Il s'agit également de faire en sorte que la population soit informée d'autres possibilités d'approvisionnement saines et écologiques. Dans cette idée de circuit-court, un magasin de produits locaux "Un autre chemin" a été installé dans l'une des zones commerciales de la ville.

Projet d'Eco-quartier

Cet éco-quartier pourrait voir le jour dans un bois de 21 hectares appartenant à la Ville. A l'origine, ce bois a servi de pépinière à la Ville, dans son projet de construction du corridor boisé. 7 hectares vont être déboisés afin de créer 500 logements, dont des logements sociaux, selon des normes environnementales de haut niveau et de permettre la mise en place d'un espace de biodiversité.

Au niveau du tissu associatif, deux initiatives sont mentionnées :

- "La forêt qui se mange" qui a reçu un terrain de 5 000 m² pour déployer ses actions autour d'une forêt comestible ;
- la constitution d'un groupement d'achat collectif de produits bio.

Institution

Mairie de Grande-Synthe

Partenaires

Université populaire, Maisons de quartier, association "La forêt qui se mange"...

2.2. Initiative d'ANDES autour de l'alimentation durable

Les objectifs d'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES) sont de :

- favoriser l'accès des populations en situation de fragilité économique et sociale à une alimentation diversifiée et de qualité, notamment via l'approvisionnement en fruits et légumes frais des épiceries solidaires ;
- animer et développer le réseau des épiceries solidaires et renforcer la professionnalisation des équipes, par des formations et des partages de bonnes pratiques ;
- œuvrer pour l'accès et le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée via un accompagnement individuel ;
- soutenir le développement et le maintien de l'agriculture locale.

Pour ce faire, ANDES développe différents types de projets.

1. Les épiceries solidaires : elles se présentent comme des épiceries classiques de proximité et proposent une aide alimentaire qui allie choix, fraîcheur, qualité et respect du goût, des cultures et des habitudes. Chaque adhérent des épiceries choisit les produits qu'il souhaite consommer en participant à hauteur de 20% en moyenne du prix réel.
2. Les chantiers Marianne : sur quatre marchés de gros en France (Rungis, Lille, Marseille et Perpignan), ils ont pour vocation de valoriser les fruits et légumes invendus afin de les distribuer dans le circuit de l'aide alimentaire.
3. La grande maison : exploitation maraîchère solidaire qui favorise la consommation en fruits et légumes frais ; l'insertion par l'activité économique des populations fragilisées. Au niveau du projet agricole, les objectifs sont de dédier des hectares de plein champ et des tunnels à la culture maraîchère de légumes sur le mode de l'agriculture raisonnée et de cultiver 50 sortes de légumes commercialisés dans le secteur marchand et vers l'aide alimentaire.
4. Uniterres : initiative qui coordonne circuit court, alimentation de qualité et innovation en nouant une coopération en circuit court entre des structures d'aide alimentaire et des agriculteurs locaux fragilisés.

Uniterre équitable : la réponse concrète aux attentes des acteurs de la restauration collective et privée, désireux de conjuguer agriculture paysanne de proximité et produits frais de qualité ; aux engagements des élus sur une alimentation saine et locale pour les cantines scolaires et à la demande de solutions logistiques clé en main.

Institution

Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires

Partenaires

Voir répertoire des Épiceries solidaires situées en Région des Hauts de France créé par ANDES

2.3. Paniers solidaires et développement des circuits courts de Loon-Plage ^[34]

Depuis 2013, le CCAS (centre communal d'action sociale) de Loon-Plage anime une action partenariale, en vue d'aider autrement les familles bénéficiaires de l'aide alimentaire au profit de leur santé, de l'équilibre de leur budget, de leur remobilisation sociale et d'une ouverture au monde. Plus globalement, l'objectif de ce projet est de développer de nouvelles pratiques d'aide alimentaire participatives et durables et d'en faire un levier global d'insertion sociale et professionnelle.

Le projet trouve son origine dans la politique municipale "circuits courts" initiée en 2010. En 2013, le CCAS y a inclus un volet solidaire avec la création d'un "jardin de Cocagne" qui permet l'approvisionnement en légumes bio de la cuisine centrale, tout en favorisant l'insertion professionnelle et la mobilité intercommunale.

Les principaux objectifs sont :

- rendre les publics bénéficiaires de l'aide alimentaire acteurs de l'aide dont ils bénéficient ;
- faire de l'aide alimentaire un levier en faveur d'une insertion globale, active et participative ;
- favoriser le développement des circuits courts sous l'angle de l'économie ET de la solidarité ;
- promouvoir le "bien manger" pour favoriser le "bien-être".

Par cette action, 10 familles bénéficient toutes les semaines, contre un euro, d'un "panier solidaire" de légumes bio, produits par des salariés en insertion, dans le cadre des "Jardins de Cocagne". Le reste à charge des paniers est financé par le CCAS et par le Réseau Cocagne.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à participer à un atelier cuisine hebdomadaire, animé par le Centre socioculturel (CSC). En amont de l'atelier, les usagers font les courses avec l'animatrice du CSC pour acheter les denrées complémentaires utiles à la confection d'un repas complet avec lequel ils repartent à l'issue de l'atelier.

Au-delà des "paniers solidaires", la ville de Loon Plage a lancé il y a plusieurs années une ambitieuse politique locale de développement des circuits courts. Un réseau de producteurs locaux a été tissé afin de fournir la cuisine centrale qui produit près de 500 repas par jour.

Bilan de l'action par le CCAS

Dès la mise en œuvre de l'action, les bénéficiaires n'ont plus sollicité d'aide alimentaire sous la forme de Tickets Services.

L'impact est très fort sur les cellules familiales (valorisation du rôle du parent par exemple).

Implication des personnes participantes à l'atelier cuisine dans la vie locale.

Vulgarisation et compréhension des enjeux environnementaux, économiques et sanitaires à travers l'exemple du développement de la filière "circuits-courts".

[34] Source : <http://www.unccas.org/l-aide-alimentaire-comme-levier-global-en-faveur-d-une-insertion-sociale-et-professionnelle#.WX7UB0uLSUk>

Remobilisation des publics masculins et féminins par le biais de diverses activités support (jardinage, inclusion de certaines personnes dans d'autres actions mixant insertion sociale, ouverture à l'autre et au territoire, culture...). L'effet psychologique est très important.

Démarche intercommunale en faveur de l'insertion professionnelle : le fait que des personnes d'une commune soient employées en contrat aidé par une association et travaillent sur le territoire d'une autre commune envoie un signal fort à des publics bien souvent "captifs" de leur périmètre communal.

A terme, l'enjeu est de favoriser l'essaimage de ces actions ("Paniers Solidaires" et "circuits courts pour la restauration collective") sur le territoire de l'agglomération dunkerquoise.

Plus d'infos : www.unccas.org

Institution

CCAS de Loon-Plage. Personne de contact : Alex Obry

Partenaires

Centre socioculturel de Loon-Plage ; réseau de Cocagne.

2.4. Concertation Alimentation – Santé – Environnement de la CAD ^[35]

La question alimentaire fait l'objet d'une réflexion de fond depuis plus d'une dizaine d'années sur le territoire de la CAD, que ce soit par le biais de la Trame verte et bleue (réhabilitation de chemins de randonnée et de voies d'eau), la mise en place du CAAP'AGGLO et du Plan BIOCAD qui en a découlé. Ces différents outils partagent un point commun, une volonté de dialogue autour de ces questions, en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La concertation Alimentation-Santé-Environnement illustre parfaitement cette volonté de dialogue territorial.

Cette concertation a débuté en 2015 par des entretiens individuels avec des acteurs clés du territoire, à la fois pour dégager les principaux sujets d'intérêt à aborder lors de cette concertation mais aussi d'assurer la mobilisation de ces acteurs et leur participation à la démarche. Les différents points de vue ont ainsi pu être confrontés. Lors de cette étape préliminaire, trois objectifs ont pu être atteints :

1. échanger sur le contexte local, les enjeux de la concertation et les conditions de réussite ;
2. réaliser un travail préliminaire de diagnostic (comportements alimentaires, en lien avec la santé et l'environnement ; le paysage alimentaire local ; la sensibilisation et l'éducation alimentaire ; les acteurs et actions de l'alimentation, de la santé et de l'environnement sur le territoire) ;
3. mettre en œuvre des actions-pilotes autour du bien-être et des savoir-faire alimentaires (animation santé pour les scolaires, rendez-vous jardins ; rendez-vous du goût...).

Une première rencontre plus générale a eu lieu en février 2017 en vue de dégager des enjeux prioritaires et mettre en place des groupes de travail spécifiques dans le cadre d'une

[35] Source : CERDD, "le dialogue pour une stratégie alimentaire durable dans la Communauté d'agglomération du Douaisis", Septembre 2016 + documents de synthèse fournis par la CAD.

journée d'échanges et de réflexion, "Alimentons le débat". Environ une centaine de participants ont pris part à cette rencontre.

Objectifs de la journée

1. Poursuivre le développement de la dynamique collective entre acteurs locaux de l'alimentation ;
2. Valider les enjeux prioritaires du plan d'actions sur l'alimentation dans le Douaisis ;
3. Mettre en évidence les points de convergence et de divergence qui animent le débat sur l'alimentation, la santé et l'environnement ;
4. Définir les champs d'actions prioritaires du programme pluriannuel.

À la suite de ces échanges, trois axes de travail ont été retenus :

- la santé des habitants améliorée et préservée ;
- l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, et au juste prix ;
- un cadre de vie sain, préservé et source de bien-être.

Au cours de toute l'année 2017, des ateliers thématiques ont été organisés autour de ces axes de travail. L'objectif principal de ces ateliers est de confirmer les priorités, d'étayer le diagnostic initial par thématique et le valider, construire une vision commune mais aussi et surtout de définir d'un programme d'actions, présenté lors d'un Forum alimentation intervenu le 17 octobre 2017.

Institution

Communauté d'agglomération du Douaisis

Partenaires

Tous les acteurs du territoire intéressés (producteurs, distributeurs, élus, associations, citoyens, professionnels de la santé) – lors de l'événement de lancement : 100 participants ;
travail en atelier : 40 participants.

2.5. Ecopôle alimentaire d'Audruicq

L'Ecopôle alimentaire d'Audruicq est né d'une volonté commune entre partenaires publics et privés d'offrir de nouveaux horizons alimentaires aux habitants de la CCRA mais également de créer de nouvelles possibilités de développement économique pour le monde agricole et les métiers de l'alimentation du territoire. Le projet s'adresse à un public large, allant des producteurs et professionnels de l'alimentation, aux travailleurs sociaux en passant par les citoyens.

Par l'acquisition foncière d'une ancienne ferme de 15 hectares, la CCRA a offert les conditions matérielles de développement de ce projet. Ce site a été confié en gestion à deux opérateurs associatifs, Terre d'Opale et Angès Jardins – partenaires du projet AD-In.

Le projet d'Ecopôle est co-financé par l'Etat, au titre de Pôle d'Excellence Rurale (PER), par le Conseil régional des Hauts de France au titre de la politique "Pays" et enfin, par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre du Contrat territorial du développement rural.

Terre d'Opale y assure notamment la coordination d'un circuit alimentaire local en rassemblant 15 producteurs locaux biologiques et en assurant la distribution de paniers de fruits et légumes bio. Grâce à un cofinancement du Conseil départemental du Pas-de-Calais

et du Réseau de Cocagne, des paniers solidaires avaient également été mis en place, à destination des bénéficiaires du RSA qui peuvent l'acquérir au prix de 2 euros au lieu de 9.

Les Anges Gardins est une association qui agit pour l'insertion, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation (maraîchage, ateliers cuisine...).

L'originalité de l'Ecopôle alimentaire est de réunir en un même lieu différentes fonctions alimentaires :

- fonction de production-formation : par le biais de formation au maraîchage ou au jardinage au naturel, notamment ;
- fonction de transformation : à la fois pour les professionnels de l'alimentation pour tester de nouveaux modes de valorisation de leurs produits, mais aussi par le biais d'une transformation plus traditionnelle par l'organisation d'ateliers-cuisine et la mise en place d'une table de cocagne ;
- fonction de distribution et de mise en réseau de la production locale bio : mise à disposition de paniers bio, point de vente... ;
- fonction de sensibilisation pour les grands publics aux enjeux de l'alimentation durable.

L'Ecopôle est animé par un Comité de pilotage permettant de décider et suivre les grandes orientations du projet. Le Vice-président en charge des questions de Ruralité, Julien Renault, préside également ce Comité de pilotage.

Depuis 2011, l'Ecopôle alimentaire d'Audruicq est reconnu en tant que Pôle d'excellence rurale et depuis 2016, comme Pôle territorial de coopération économique.

Institution

CCRA, Anges Gardins et Terre d'Opale

Partenaires

Producteurs locaux et acteurs de l'alimentation sur le territoire de la CCRA

2.6. SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires (SOLAAL) ^[36]

Fondée en 2013, SOLAAL est une association qui facilite le lien entre les agriculteurs et les associations d'aide alimentaire. Cette initiative part du double constat que d'une part, un nombre croissant de citoyens a des difficultés d'accès à une alimentation équilibrée et de qualité, et d'autre part, que les agriculteurs sont contraints, par les circuits de distribution, de jeter un certain nombre de denrées. Or, si les agriculteurs sont enclins à faire dons de ces denrées, ces derniers ne savent pas toujours à qui s'adresser, ni comment faire. SOLAAL propose au donateur, souvent pris par son activité, de se charger de la répartition de ses produits vers les associations et prend en charge la mise en place des aspects logistiques.

Concrètement, un agriculteur qui souhaite faire un don contacte les bureaux de Solaal. Une analyse du don est réalisée en direct : type de produit, la quantité, le lieu, le conditionnement et les possibilités de transport.

[36] Source : <http://www.solaal.org> et présentation de l'initiative lors du colloque "Surplus agricoles et aide alimentaire" du 22 juin 2017 ; organisé par le RAWAD.

SOLAAL contacte une association d'aide alimentaire et organise le retraitement et le transport des denrées. Un service après-don est également proposé, avec une attestation de don mais également le calcul de la réduction d'impôt pour l'agriculteur donateur. Des entreprises peuvent également faire des dons logistiques, en se chargeant d'un transport, par exemple.

Les types de produits récoltés sont très variés : les fruits et légumes frais et transformés, le lait, les œufs, les céréales et les viandes. Les fruits sont les denrées les plus souvent concernées par le don. Ce service est entièrement gratuit. Outre l'aide aux plus démunis, il permet aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire. 11 000 tonnes de denrées ont déjà été distribuées, en grande majorité des produits frais.

Objectifs de l'association

1. Renforcer l'engagement des acteurs des filières agricole et agro-alimentaire ;
2. Faciliter l'organisation des dons ;
3. Contribuer à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
4. Lutter contre le gaspillage.

Les relais locaux, animés par des acteurs issus du milieu agricole, permettent une meilleure couverture du territoire et suscitent de nouvelles dynamiques locales. Dans certains cas, des opérations de glanage sont également organisées, en collaboration avec des structures d'insertion. Pour valoriser les agriculteurs donateurs, une journée du don agricole est organisée annuellement par SOLAAL, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Un kit du donateur est également distribué aux agriculteurs, avec une affiche à disposer dans les champs et des autocollants à apposer, par exemple, sur les engins utilisés dans l'exploitation.

Pour plus d'infos : <http://www.solaal.org>

Institution

SOLAAL

Partenaires

Organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. Voir portail internet.

2.7. Réseau alimentation durable en Hauts de France – animé par le CERDD (READY) ^[37]

Mis en place et animé par le CERDD, READY est un réseau rassemblant les professionnels des secteurs de l'alimentation au sens large : entreprises, associations, collectivités territoriales issues de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la grande distribution, de la logistique ou encore de l'éducation. L'interconnaissance entre acteurs, l'échange et le débat sont au centre du processus. Cette mise en réseau a notamment permis la construction d'une culture commune de l'alimentation durable, qui s'est matérialisée par le document "Repères pour une alimentation durable en Nord-Pas-de-Calais".

[37] Source : <http://www.cerdd.org>

Ce réseau est organisé autour de trois axes :

1. développer les systèmes alimentaires durables territorialisés : aider les territoires à mieux percevoir les enjeux et leurs capacités d'action (méthode et accompagnement) ;
2. favoriser l'économie de coopération : stimuler les passerelles entre le territoire et les entreprises et la création de solutions collectives innovantes ;
3. faciliter l'appropriation de l'alimentation durable : identifier les méthodes d'éducation à l'alimentation qui favorisent l'initiative citoyenne.

Pour plus d'infos : www.cerdd.org

Institution

CERDD – personne de contact : Marie Decima

Partenaires

Voir portail Internet

2.8. SuperQuinquin, le supermarché dont tu es le héros

Super Quinquin est un supermarché coopératif et participatif situé à Lille. 500 coopérateurs achètent des produits (les meilleurs possibles en intégrant beaucoup de critères tels que le goût, la qualité, la proximité, l'impact environnemental et social, et au prix le plus juste pour le consommateur et le producteur) et participent également au bon fonctionnement du magasin en y travaillant bénévolement et en embauchant collectivement les salariés nécessaires pour coordonner et compléter le travail des bénévoles.

Concrètement, cela veut dire que pour pouvoir acheter des produits dans le supermarché il faut d'abord être sociétaire de la coopérative (en achetant au moins une part à 100 €). Ensuite chaque coopérateur membre s'engage à donner 3 heures de travail bénévole toutes les 4 semaines exactement, pour assurer le fonctionnement du magasin : tenir la caisse, réceptionner les livraisons, mettre en rayons les produits, nettoyer, faire le travail de bureau... Quelques salariés sont présents pour coordonner le travail bénévole des coopérateurs. Cette initiative se situe dans la même mouvance que la Bees Coop ou Coopéco, présentées dans le cadre belge.

Pour plus d'infos : <https://superquinquin.fr/>

Institution

Coopérative "SuperQuinquin"

Partenaires

BeesCoop, l'initiative belge, est citée comme l'un de leurs partenaires

Tableau 2 – Initiatives inspirantes en RW et RHF

	Région wallonne	Région des Hauts de France
Réseautage d'acteurs	RAWAD Réseau JAQUADY – Charleroi (Autoproduction)	READY - CERDD
Distribution – Alternative	Ceinture aliment-terre Charleroi/Liège Coopéco et Bees Coop, Super-marché coopératif Charleroi et Bruxelles	• Paniers solidaires et circuits courts – CCAS de Loon-plage ; • Anges jardins et terre d'Opale • Super Quinquin
Aide alimentaire	Concertation régionale de l'aide alimentaire – FDSS (// Bourses aux dons et Solifood)	ANDES SOLAAL
Projet territorial	Stratégie Good Food - Bruxelles	Ecopole alimentaire de la CCRA ; Grande-Synthe, une approche territoriale basée sur la transition ; Concertation Alimentation-Santé-Environnement de la CAD

3. Quelques réflexions au départ de la présentation de ces initiatives inspirantes

Comme le montrent ces quelques exemples inspirants – et non exhaustifs – développés à la fois sur le territoire de la Région wallonne et la Région des Hauts de France, la thématique de l'alimentation durable suscite nombre de réflexions et de projets concrets de chaque côté de la frontière. Si l'analyse des textes législatifs a fait apparaître un intérêt commun chez les élus belges et français, les acteurs de territoire des deux nationalités s'inscrivent également dans une mobilisation commune, premier constat de cette présentation d'initiatives.

Un autre constat concerne la diversité des acteurs qui choisissent de s'inscrire dans ce mouvement favorable au développement de l'alimentation durable. En effet, les différentes initiatives présentées sont à la fois le fait de collectivités territoriales, de structures publiques mais également d'associations ou de groupements de citoyens. Toutefois, l'on constate que l'un des enjeux reste de faire se rencontrer et collaborer ces différents acteurs. Plusieurs projets de réseautage ont aussi émergé de chaque côté de la frontière, cependant, les initiatives portées par un véritable partenariat public-privé semblent peu nombreuses. Les réseaux eux-mêmes éprouvent des difficultés à assurer un équilibre en la matière. L'exemple de la CAD paraît être une bonne source d'inspiration à cet égard.

Notons également l'existence de chaque côté de la frontière de plusieurs initiatives partageant de nombreux points communs et pouvant servir de caisse de résonance, particulièrement au niveau de l'aide alimentaire. Si nous avons vu que les préoccupations des élus se recoupaient en grande partie, on note que les acteurs de territoire partagent également des questionnements communs et dans certains cas, des pistes de solution semblables. Un tel constat va dans le sens de la nécessité de construire une communauté de pratiques transfrontalières, tel que promu par le projet AD-In.

Enfin, nous avons relevé une différence fondamentale dans les textes français et belges dans la place accordée aux collectivités territoriales, celles-ci étant perçues comme le lieu par excellence du développement de la thématique en France. Si les initiatives belges présentées n'évoquent pas les collectivités territoriales en tant que telles, le territoire est bel et bien avancé comme un élément essentiel de la réflexion. Les projets de ceinture aliment-terre sont exemplatifs en la matière. Quelle que soit la place accordée aux collectivités, ces initiatives inspirantes montrent néanmoins que le développement de l'alimentation durable doit bel et bien s'inscrire dans un projet de territoire plus large.

Tableau 3 • Synthèse • Forces et faiblesses de chaque contexte national

Synthèse	Belgique	France
Forces	• Existence de réseaux d'acteurs – associatifs et publics – autour de l'alimentation durable (mais quid des liens avec l'autorité publique ^[38]). • Lien entre alimentation et environnement et alimentation et santé, un plus pour mettre en place une politique publique d'alimentation durable.	• Volonté nationale de faire de l'alimentation une politique publique à part entière. • Implication des collectivités territoriales encouragée et structurée par un outil de gouvernance ad hoc. • Lien entre agriculture et alimentation au niveau du Ministère : levier pour recréer du lien entre consommateur et producteur ? • Volonté d'amorcer une démarche transversale au niveau des agences d'Etat en Région des Hauts de France.
Faiblesses	• Découpage institutionnel et politique qui multiplie le nombre d'acteurs politiques impliqués (plusieurs textes wallons et fédéraux s'imbriquent les uns dans les autres, rendant la lisibilité globale plus complexe).	• Cette politique publique en matière d'alimentation durable évoque des critères liés à l'alimentation durable mais n'en porte pas le nom, c'est une politique publique liée à la défense du modèle alimentaire français. • Secteur associatif qui semble moins impliqué (car forte implication des collectivités territoriales ?).

[38] Source : A titre d'exemple, le RAWAD n'a pas été officiellement invité à prendre part à la consultation mise en place dans le cadre de la SWDD, même si certains de ses membres y sont à titre individuel.

III. Revue de littérature

1. Consommateurs et alimentation durable Quelques données

1.1. En Belgique ^[39]

Consommation de produits biologiques

En Belgique, en 2014, 66 % de la population déclare manger des produits biologiques : plus particulièrement, 20 % de la population indique en consommer rarement, 30 % parfois, 14 % souvent et 2 % toujours. Les femmes sont plus nombreuses (69 %) que les hommes (63 %) à consommer des produits biologiques.

Le pourcentage de personnes qui consomment des produits biologiques a tendance à augmenter avec le niveau d'éducation. Ce pourcentage est, en effet, inférieur parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation (52 %), en comparaison à celles ayant un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (70 %) ou long (81 %). En Wallonie, le pourcentage de personnes consommant des produits biologiques est plus élevé (69 %) qu'en Flandre (62 %).

En 2014, un pourcentage supérieur de la population (de 15 à 64 ans) déclare consommer des aliments biologiques (67 %), en comparaison à 2004 (52 %). En Belgique, en 2014, les produits biologiques sont principalement achetés parce qu'ils sont considérés comme étant plus sains (53 %), ayant meilleur goût (38 %), ayant une qualité supérieure (38 %) et étant plus respectueux de l'environnement (31 %). Les produits biologiques principalement achetés par la population belge, en 2014, sont les légumes (83 %), les fruits (64 %), les produits laitiers (36 %), la viande (26 %) et le pain (20 %).

Consommation de légumes

En Belgique, en 2014, 22 % de la population (de 3 à 64 ans) indique consommer des légumes crus tous les jours et 85 % de la population en mange au moins une fois par semaine. Par ailleurs, 31 % de la population déclare consommer quotidiennement des légumes frais préparés à la maison et 92 % en consomme au moins une fois par semaine. Les légumes en conserve, en bocal ou surgelés sont consommés moins fréquemment : seulement 5 % de la population en consomme chaque jour et 55 % en consomme au moins une fois par semaine.

En 2014, la consommation habituelle de légumes au sein de la population belge (de 3 à 64 ans) s'élève en moyenne à 145 g par jour. Seulement 5 % de la population atteint les recommandations en vigueur à ce sujet, soit 100 à 300 g par jour pour les enfants (selon l'âge) et 300 g par jour à partir de 12 ans. Les hommes et les femmes consomment des quantités similaires de légumes.

[39] Source : Enquête de consommation alimentaire 2014-2015 - Institut de Santé publique.

La consommation habituelle de légumes augmente, par ailleurs, avec l'âge : celle-ci passe, en effet, de 91 g par jour chez les enfants âgés de 3 à 5 ans à 172 g par jour chez les adultes âgés de 40 à 64 ans. La consommation habituelle de légumes a tendance à augmenter avec le niveau d'éducation : de 127 g par jour parmi les personnes ayant le niveau d'éducation le plus faible à 170 g par jour chez les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type long. En parallèle, le pourcentage de la population respectant les recommandations à ce sujet passe de 2 % parmi les personnes ayant le niveau d'éducation le plus faible à 9 % parmi celles ayant le niveau d'éducation le plus élevé. Enfin, en 2014, la consommation habituelle de légumes au sein de la population âgée de 15 à 64 ans, de même que le pourcentage de personnes rencontrant les recommandations dans ce domaine, sont similaires aux résultats qui étaient observés en 2004.

Consommation de fruits

En Belgique, en 2014, 48 % de la population (de 3 à 64 ans) consomme des fruits frais chaque jour. 48 % de la population mange des fruits en conserve ou surgelés (seulement 1 % en consomme cependant tous les jours). 58 % des Belges mangent de temps en temps des fruits secs. Enfin, 17 % de la population boit du jus de fruits ou de légumes chaque jour, tandis que 44 % indique ne jamais en boire. Dans ce chapitre, l'analyse porte en premier lieu, sur la consommation de fruits (frais, secs, en compote) sans tenir compte des jus de fruits et des olives. Une seconde analyse porte ensuite sur la consommation de fruits au sens large, c'est-à-dire en incluant aussi dans ce groupe les jus de fruits et les olives. En Belgique, en 2014, la consommation habituelle de fruits est de 110 g par jour au sein de la population âgée de 3 à 64 ans. Seule une minorité (9 %) de la population consomme les quantités de fruits recommandées, à savoir 250 g par jour pour les adultes.

Lorsque les jus et les olives sont pris en compte, la consommation habituelle de fruits s'élève alors à 179 g par jour ; dans ce cas, 24 % de la population se conforme aux recommandations en vigueur à ce sujet. Les personnes souffrant d'obésité consomment moins de fruits, de jus de fruits et d'olives (143 g par jour) que celles ayant un statut pondéral normal (185 g par jour). La proportion de personnes respectant les quantités journalières de fruits recommandées est donc inférieure parmi les personnes obèses que parmi celles ayant un statut pondéral normal (13 % versus 25 %). La consommation habituelle de fruits, de jus de fruits et d'olives a tendance à augmenter avec le niveau d'éducation : celle-ci passe ainsi de 139 g par jour chez les personnes ayant un niveau d'éducation relativement faible à 214 g par jour chez les personnes détenant le niveau d'éducation le plus élevé.

En parallèle, la proportion de personnes ayant une consommation suffisante de fruits (sur base des recommandations), passe de 14 % chez les personnes ayant un niveau d'éducation relativement faible à 34 % chez les personnes ayant le niveau d'éducation le plus élevé. Les personnes résidant en Flandre consomment davantage de fruits, de jus de fruits et d'olives (189 g par jour) que les personnes résidant en Wallonie (149 g par jour).

Le pourcentage de personnes rencontrant les recommandations à ce sujet est donc plus élevé en Flandre (26 %) qu'en Wallonie (17 %). Enfin, en 2014, la consommation habituelle de fruits, de jus de fruits et d'olives est similaire (au sein de la population âgée de 15 à 64 ans) à celle qui était observée en 2004. En corollaire, le pourcentage de personnes se conformant aux recommandations dans ce domaine est similaire en 2004 et 2014.

1.2. En France [40]

LES FRANÇAIS

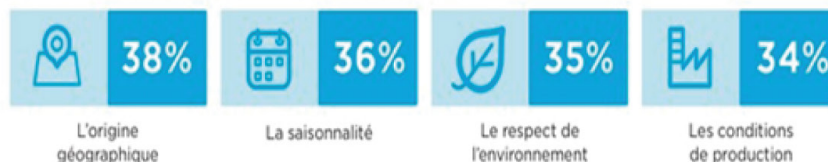
ET L'ALIMENTATION DURABLE

LES FRANÇAIS DISENT AVOIR DE PLUS EN PLUS ADOPTÉ DES "COMPOTEMENTS DURABLES" DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION



LES CONSOMMATEURS DISENT INTÉGRER DE PLUS EN PLUS LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LEURS CHOIX EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

PARMI LES CRITÈRES QUI PROGRESSEDENT DEPUIS DEUX ANS :



LES HABITUDES ALIMENTAIRES DES FRANÇAIS SONT MARQUÉES PAR UNE RECHERCHE DE QUALITÉ



DES CONSOMMATEURS QUI SE DISENT PRÊTS À ALLER PLUS LOIN POUR AMÉLIORER L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LEUR ALIMENTATION



[40] Source : IPSOS pour la Fondation Daniel et Nina Carasso.

2. Quelques références

2.1. Articles scientifiques

Céline Lepeltier, L'empowerment dans les "ateliers cuisine : entre enjeux et pratique, Vie sociale 2011/3 (N° 3), p. 51-63.

Chantal Hoornaert, L'empowerment et la connaissance des savoirs et représentations comme leviers de santé : alimentation et précarité, Santé conjugquée - juillet 2009 - n° 49 59, pp. 55-60

2.2. Rapports d'étude

Christine César, Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socioanthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France, Institut de veille sanitaire - Étude Abena 2004-2005.

Enquête de consommation alimentaire 2014-2015. Rapport 1 : Habitudes alimentaires, Anthropométrie et Politiques nutritionnelles, Institut Scientifique de Santé Publique, 2015.

2.3. Outils de vulgarisation

Manger sain et durable sans grignoter son budget, Trucs et Astuces, Alimentation 21, avec le soutien de Bruxelles Environnement, Stratégie Good Food, 2015.

http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/BRO_Grignoter_fr

Alimentation et Environnement. 100 conseils pour se régaler en respectant l'environnement et sa santé, avec le soutien de Bruxelles Environnement, Stratégie Good Food, 2015.

http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/100_conseilsAlimentation_FR

Repères pour une alimentation durable en Nord-Pas-de-Calais. Vers la construction d'un système alimentaire durable, CERDD, 2014.

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-du-parcours-5/Referentiel-Pour-une-alimentation-durable-en-Nord-Pas-de-Calais>

Système alimentaire et coopérations entre acteurs du territoire. Revisitez vos pratiques pour ouvrir de nouvelles opportunités, CERDD, 2015.

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-du-parcours-5/Publication-Systeme-Alimentaire-et-Cooperations-entre-acteurs-du-territoire>

Un coup de fourchette pour le climat. 7 fiches pratiques pleines d'astuces pour réduire les gaz à effet de serre de notre alimentation !, Réseau Action Climat France, 2015.

<https://reseauactionclimat.org/publications/coup-fourchette-pour-le-climat/>

Fiche thématique : L'alimentation durable, BioForum Wallonie, 2011

https://www.province.namur.be/documents/fichier/1/333/20140311_154937qu_est_ce_que_l_alimentation_durable_restocolldurable_bioforum.pdf

Guide de l'alimentation durable à Bruxelles, Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable, 2006.

http://document.environnement.brussels/opac_css/index.php?lvl=author_see&id=3

L'accès à une alimentation pour tous, CPCP, 2016.

<http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/l-acces-a-une-alimentation-pour-tous-saine-equilibree-et-de-qualite-2>

Pour un accès de tous à une alimentation de qualité – Livre blanc, Mutualité Socialiste, 2014. Pour commander le Livre blanc : promotion.sante@solidaris.be

L'alimentation au cœur des actions de promotion de la santé, Culture et santé, 2014.

<https://www.cultures-sante.be/nos-outils/les-focus-sante/item/351-focus-sante-n-3-l-alimentation-au-coeur-des-actions-de-promotion-de-la-sante.html>

Compétences psychosociales des adultes et promotion de la santé, Culture et santé, 2014.

<https://www.cultures-sante.be/nos-outils/les-focus-sante/item/410-focus-sante-n-4-competes-psycho-sociales-des-adultes-et-promotion-de-la-sante.html>

Une alimentation favorable à la santé pour les personnes précarisées. Geneviève Houioux, Guide pratique à l'usage des professionnels de l'action sociale, de la santé, et de l'alimentation, ULB, 2008.

<https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2008/295007>

Questionner les représentations sociales en promotion de la santé, Culture et santé, 2013.

<http://www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-promotion-sante/item/261-questionner-les-representations-sociales-en-promotion-de-la-sante.html>

L'alimentation durable, Ecoconso, Fiche-conseil n° 152, 2015

http://www.ecoconso.be/sites/default/files/articles/fc152_alimentation_durable.pdf

1,2,3, je mange durable, Ecoconso, Fiche-conseil.

http://www.ecoconso.be/sites/default/files/articles/fiche123_alimentation_durable_V2.pdf

Guide de l'alimentation durable, Institut fédéral pour le développement durable, 2015

http://www.developpementdurable.be/sites/default/files/document/files/gidsduurzame-voeding_fr.pdf

L'alimentation durable, une question de bon goût, Espace Environnement, 2016

http://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2016/02/fiche_alimentation_durable.pdf

Martine De Keukeleire, Sensibilisation des publics précaires à une alimentation saine et durable, quels impact sur l'émancipation ?, in Le GRAIN, 2016

https://www.legrainasbl.org/index.php?option=com_content&view=article&id=517:sensibilisation-des-publics-precaires-a-une-alimentation-saine-et-durable-quel-impact-sur-l-emption&catid=9&Itemid=103

Alimentation durable, Alimentation raisonnable, OSH, compte-rendu de la Plate-forme santé précarité, 2013

http://www.hainaut.be/sante/osh/medias_user/RSP_SES_alimentation_durable_lobbes_14-03-2013_2.pdf

Listing des acteurs rencontrés pour l'élaboration de cet état des lieux au 1^{er} juillet 2017 - Région wallonne et Région des Hauts de France

12/10/2016 : S. De Hey, Fédérations des services sociaux, Responsable de la coordination wallonne de l'aide alimentaire

14/10/2016 : C. Closson, Alimentation 21

21/10/2016 : A. Thibaut, Inter-Environnement Wallonie, Coordinatrice du RAWAD (réseau des acteurs wallons pour l'alimentation durable)

27/10/2016 : T. Burban et M.M. Poirot, Communauté d'agglomération du Douaisis

22/11/2016 : A. Lemaire, Chargée de mission – Education populaire et Consommation responsable, Région des Hauts de France

26/10/2016 : P. Devos, IDEA Mons

10/11/2016 : C. Domecki, Représentante du Cabinet du Ministre wallon du Développement durable

18/11/2016 : J. Van Bambeke, Responsable de la stratégie Good Food, Bruxelles-Environnement

30/03/2017 : S. Abgrall, Chargée de mission "Politique nationale de l'alimentation (PNA)", DRAAF Hauts de France

02/05/2017 : J.-C. Lipovac, Conseiller Technique, Développement durable, Ville en transition
Cabinet de Damien Carême, Maire de Grande-Synthe et J. Mierzejewski, Université Populaire de Grande-Synthe ;

23/06/2017 : H. Tizaghti, ARS, Région des Hauts de France

23/06/2017 : E. Journaux, ADEME, Région des Hauts de France

Événements ayant alimenté l'état des lieux Région wallonne et Région des Hauts de France - 28/09/2017 : M. Allanic, DRSJCS, Région des Hauts de France

04/10/2016 : Colloque de l'UCM, Alimentation durable et Innovation, Liège.

09 et 10/12/2016 : Colloque AgroEcology In Action, Bruxelles.

07/02/2017 : Colloque "Alimentons le Débat" CAD

22 et 23/03/2017: Voyage d'étude à Nancy sur l'aide alimentaire (cf. supra)

05/04/2017 : Colloque "Alimentons le Débat" CAD

18/05/2017 : Colloque "Alimentons le Débat" CAD

22/06/2017 : Colloque Surplus agricoles et aide alimentaire, Mons, RAWAD.

Revue de presse des Etats généraux de l'alimentation en France

Descriptifs généraux

États généraux de l'alimentation : 4 pistes pour sortir l'agriculture des crises à répétition, Huffington Post 4/08/2017

http://www.huffingtonpost.fr/2017/08/07/tats-generaux-de-lalimentation-4-pistes-pour-sortir-lagricul_a_23068065/

Dossier de presse Lancement des Etats généraux de l'Alimentation, 20/07/2017

<http://agriculture.gouv.fr/telecharger/86261?token=6f7cd26f1fc92fd902fbb23c2f33c000>

Coup d'envoi des Etats généraux de l'alimentation ce jeudi, Plein champ.com, 18/07/2017

<http://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/coup-d-envoi-des-etats-generaux-de-l-alimentation-ce-jeudi>

Etats généraux de l'alimentation : le déroulement enfin connu, La Tribune, 18/07/2017

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/etats-generaux-de-l-alimentation-le-deroulement-enfin-connu-744317.html>

États généraux de l'Alimentation: comment réconcilier écologie et agriculture ?, Huffington Post, 20/07/2017

http://www.huffingtonpost.fr/2017/07/19/tats-generaux-de-lalimentation-comment-reconcilier-ecologie-e_a_23037798/

Etats généraux de l'alimentation : Macron absent de la première journée, La Libre, 20/07/2017

<http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/etats-generaux-de-l-alimentation-macron-absent-de-la-premiere-journee-5970578bcd70d65d24dfc951>

Etats généraux de l'alimentation : les citoyens peuvent participer, Dossier familial 31/07/2017

<http://www.dossierfamilial.com/consommation/alimentation/etats-generaux-de-l-alimentation-les-citoyens-peuvent-participer-85289>

#EGalim : présidence des ateliers des États généraux de l'alimentation, communiqué de presse du Ministère de l'agriculture 03/08/2017

<http://agriculture.gouv.fr/egalim-presidence-des-ateliers-des-etats-generaux-de-lalimentation>

Description d'enjeux

Etats généraux de l'alimentation. Face aux lobbies, les citoyens s'invitent à table, L'humanité 15/07/2017

<https://www.humanite.fr/etats-generaux-de-lalimentation-face-aux-lobbies-les-citoyens-sinvitent-table-638867>

Etats généraux de l'alimentation : "Il faut en finir avec le dogme du prix bas, Le Monde 19/07/2017

http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/07/19/etats-generaux-de-l-alimentation-il-faut-en-finir-avec-le-dogme-du-prix-bas_5162558_3234.html

Les états généraux de l'alimentation lancés ce jeudi, Le Parisien, 20/07/2017

<http://www.leparisien.fr/economie/les-etats-generaux-de-l-alimentation-lances-ce-jeu-di-20-07-2017-7145382.php>

Les Etats généraux de l'alimentation démarrent sur une fausse note, le Monde 21/07/2017

http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/07/21/les-etats-generaux-de-l-alimentation-demarrent-sur-une-fausse-note_5163320_3234.html

#EGalim : une organisation verticale d'un autre âge, <https://www.infogm.org>, le 31/07/2017
<https://www.infogm.org/6303-egalim-organisation-verticale-autre-age>

Les premiers ateliers des Etats généraux de l'alimentation, Edito économique de Europe Matin, Europe 1 24/08/2017

<http://www.europe1.fr/emissions/l-edito-eco2/les-premiers-ateliers-des-etats-generaux-de-l-alimentation-3417770>

Points-de-vue

NB : non forcément partagés par les partenaires AD-In mais qui visent à éclairer les divers positionnements engendrés par les Etats généraux de l'alimentation.

Stopper la Spirale du déclin de l'agriculture par un sursaut collectif, Le Figaro, 24/08/2017

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/07/17/31003-20170717ARTFIG00069-christiane-lambert-stopper-la-spirale-du-declin-de-l-agriculture-par-un-sursaut-collectif.php>

États généraux de l'alimentation (#EGalim) : lettre aux Mangeurs, Info OGM, Veille citoyenne, 18/07/2017.

<https://www.infogm.org/6291-etats-generaux-alimentation-lettre-aux-mangeurs>

Etats généraux de l'alimentation : l'exploitation agricole oubliée, les Echos.fr, 24/07/2017.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-172217-etats-generaux-de-l-alimentation-l-exploitation-agricole-est-oubliee-2103888.php>

Etats généraux de l'alimentation : plus c'est vert, plus c'est cher, Contrepoints, 28/07/2017

<https://www.contrepoints.org/2017/07/28/295649-etats-generaux-de-l-alimentation-petit-tour-de-morne-plaine>

#EGalim : la FNAB dénonce une "mascarade", Info OGM, Veille citoyenne, 28/07/2017

<https://www.infogm.org/6302-egalim-fnab-agriculture-bio-denonce-mascarade>

Opérateurs partenaires

Observatoire de la Santé du Hainaut

Les Anges Gardins

Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq

Le Département du Nord

Espace Environnement



Opérateurs associés

Centre Public d'Action sociale de Charleroi

Communauté d'Agglomération du Douaisis

Groupeement Régional pour la Qualité Alimentaire

Intercommunale de développement économique et d'aménagement du coeur du Hainaut



Avec le soutien financier de

